À propos des origines dialectales du lexiques québécois

Autor(en): **Chauveau, Jean-Paul / Lavoie, Thomas**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **57 (1993)**

Heft 227-228

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399913

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A PROPOS DES ORIGINES DIALECTALES DU LEXIQUE QUÉBÉCOIS

0. Les origines dialectales du français québécois représentent une «épineuse question» (Massicotte 1978: 478; Barbaud 1984: 29) que diverses prises de position depuis presque un siècle ne sont pas parvenues à résoudre de façon satisfaisante[1]. Un seul article ne saurait prétendre débrouiller l'enchevêtrement des dialectalismes qu'ont apportés sur les rives du Saint-Laurent les immigrants partis de France aux 17e et 18e siècles. Tout au plus peut-il espérer découvrir le bout du fil de l'une de ces pelotes emmêlées. Pour cela on dispose depuis quelques années de recueils de variantes géographiques des parlers populaires français tant du Canada que de France: *L'atlas linguistique de l'Est du Canada*, de G. Dulong et G. Bergeron, depuis 1980 (= ALEC), et *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac Saint-Jean et de la Côte-Nord*, de T. Lavoie, G. Bergeron et M. Côté, depuis 1985 (cité ici Lavoie), d'une part, et les *Atlas linguistiques de la France par régions* d'autre part. La richesse documentaire et la précision géographique de ces sources apportent des éléments nouveaux qui peuvent se révéler très intéressants pour étudier les rapports entre les variantes géographiques du français. Surtout les méthodes de recueil et d'exposition des données pratiquées dans ces ouvrages permettant d'aborder la question sous un angle nouveau.

1. *Questions de méthode*

On peut classer les études consacrées aux origines du français québécois, d'après les méthodes qu'elles pratiquent, en deux grandes catégories.

1.1. *La méthode «prospective»*

La première catégorie, qui regroupe surtout des travaux d'historiens et de démographes (par exemple Lortie 1914; Godbout 1946; Barbaud 1984; Chardonneau 1987 et 1990), se caractérise par l'emploi d'une méthode qu'on pourrait qualifier de prospective. Elle consiste à établir le profil linguistique des immigrants avant leur départ de France et à déduire les suites les plus probables de la situation initiale ainsi reconstituée. Cette

---

(1) Nous remercions Gérard Bouchard, Jean-Pierre Chambon, Pierre Rézeau et Gilles Roques de leur lecture attentive de cet article et des précieuses remarques dont ils nous ont fait bénéficier.

méthode repose sur deux procédures dont la validité reste à démontrer. Les renseignements dont on dispose sur les immigrants sont trop restreints pour qu'on puisse faire autre chose qu'en tirer des hypothèses vraisemblables sur la langue qu'ils parlaient.

La première procédure consiste à traiter les classifications par provinces d'origine comme des classifications linguistiques. L'origine géographique d'un individu est au 17e siècle une donnée plus informative sur sa langue qu'elle ne le serait aujourd'hui. Mais elle ne suffit pas à circonscrire sa compétence linguistique. S'il est probable que tout natif d'un lieu quelconque en pratique à cette époque le parler, il est également vraisemblable qu'il a une compétence au moins passive du français du 17e siècle, s'il est originaire du domaine d'oïl, s'il voyage, si c'est un citadin ou s'il sait lire. De plus les provinces de l'Ancien Régime sont des unités administratives plus que des unités linguistiques. Quelle signification linguistique peut avoir le classement des individus en un même ensemble dans le cas de la Bretagne bilingue? L'exemple est certes caricatural, mais, à l'intérieur du seul domaine d'oïl, peut-on mettre sur le même plan une province de surface aussi réduite que l'Aunis et la Normandie qui couvre cinq départements actuels? C'est par trop minimiser la variation dialectale à l'intérieur des provinces et traiter les limites provinciales comme des limites linguistiques, ce qu'elles ne sont pas: les parlers de la région d'Alençon sont plus proches de ceux du Maine que de ceux de la région de Dieppe, quoique ces deux villes appartiennent toutes deux à la Normandie, par exemple.

La seconde procédure aggrave les conséquences de la première. Elle mesure l'influence linguistique d'un dialecte d'après le nombre des immigrants originaires de la province dont ce dialecte est supposé être la langue. On attribuera ainsi au normand un rôle prééminent dans la formation du québécois, si l'on en reste au niveau de la province, ou aux parlers du sud-ouest ou encore à ceux du centre du domaine d'oïl, si l'on procède à des regroupements pour compenser les différences de taille des provinces. C'est oublier que la prééminence linguistique va tout autant au nombre qu'au prestige social ou au savoir, même simplement technique dans le cas du lexique spécialisé. Même raffiné ou modélisé, ce type de méthode, fondé sur des dénombrements d'individus, ne peut définir que de façon très spéculative une situation linguistique et son évolution. Cette méthode a néanmoins abouti à des résultats très intéressants en démontrant que plus de 80% des pionniers établis avant 1680 provenaient de l'ouest et du centre du domaine d'oïl (Charbonneau 1990: 53). C'est donc vraisemblablement dans cette zone qu'il faut chercher l'origine des dialectalismes implantés au Québec, mais la méthode démographique ne peut guère aller plus loin que cette indication.

1.2. *La méthode « rétrospective »*

Les linguistes diachroniciens préfèrent utiliser une méthode qu'on pourrait qualifier de rétrospective. Elle part des traits dialectaux relevés dans le français du Québec à l'époque contemporaine comme dans les documents d'archives pour retracer l'histoire de chacun d'eux et retrouver leur origine. Cet historique rigoureusement mené cas par cas aboutit à des résultats tangibles. Malheureusement ils ne peuvent souvent aller au-delà d'une certaine approximation et ils se révèlent difficilement synthétisables. L'aire d'extension des dialectalismes en France à l'époque moderne est fondée essentiellement sur des glossaires qui peuvent avoir été établis à l'échelle communale, départementale ou provinciale. Plus l'échelle est grande et plus la précision des localisations est faible. De plus il y a des lacunes dans la couverture de l'espace dialectal donnée par ces glossaires. Les localisations obtenues ne sont-elles pas seulement celles que permettent les sources disponibles (cf., pour le plan phonétique, Tuaillon 1973: 226)? D'autre part chaque mot ayant son histoire, il a aussi sa géographie propre. Plus l'analyse est sérieuse et rigoureuse, plus s'éloigne, semble-t-il, la possibilité d'une synthèse. Ainsi, après avoir recherché l'origine de plus de 1200 québécismes dans son très beau travail sur *Le parler rural de l'Ile-aux-Grues*, M. Massicotte en conclut à l'impossibilité de « délimiter chacun des apports » (Massicotte 1978: 479). A-t-on seulement le choix entre des conclusions spéculatives et l'impossibilité de conclure?

1.3. *Une méthode comparative par comptage*

Nous espérons montrer que l'on peut parvenir, par une troisième voie, à des conclusions modestes mais fondées. Un premier essai de la méthode qui sera suivie a été présenté dans la communication de J.-P. Chauveau en 1991 au Colloque d'Augsbourg sur « Le vocabulaire du matériel agricole au Canada et dans l'ouest de la France » (Chauveau à paraître). Les dénominations d'origine dialectale d'une douzaine d'outils agricoles ou de leurs parties constitutives (charrue, faux, fléau, charrette, scie passe-partout) représentées dans l'ALEC ont été comparées aux données des atlas linguistiques régionaux de l'Ouest. Les résultats ont montré une concentration assez nette des types lexicaux québécois d'origine dialectale dans une zone à la jonction de la Normandie, du Maine et du Perche. Une telle convergence impliquait que les Percherons avaient joué un rôle linguistique sans commune mesure avec le nombre d'immigrés originaires de cette province implantés au Québec. Ce résultat concordait avec la très forte similitude constatée, dans l'article de T. Lavoie sur « La formation de régions linguistiques québécoises » (Lavoie 1991), entre les

données du *Trésor du parler percheron* (Morin, Dud'huit, Simoni-Aurembou 1979) et les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac Saint-Jean et de la Côte-Nord. Tout en fondant son argumentation sur les travaux récents des démographes Charbonneau et Bouchard, il en arrivait à la conclusion qu'il fallait davantage examiner les parlers percherons qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Cette conclusion identique obtenue de manière tout à fait indépendante montrait que la méthode de comparaison à partir des atlas linguistiques régionaux aboutissait à des résultats intéressants et qu'il valait la peine de la tester sur des données plus étendues. C'est ce qui sera tenté dans la suite de cet article.

1.3.1. La méthode suivie consistera à comparer systématiquement et globablement tous les types lexicaux québécois d'origine dialectale ayant trait à un domaine de la réalité aux données correspondantes des atlas linguistiques de l'ouest de la France. En concentrant l'étude sur un secteur du lexique, on devrait être à même d'évaluer de manière raisonnée le poids de chacune des provinces de France dans la formation du québécois. Les données lexicales de la comparaison ont été puisées dans le domaine de référence des principales activités agricoles de l'été, le travail des céréales et des foins. C'est dans ce type de domaine, qui n'était sûrement pas couvert au 17e siècle par un vocabulaire normalisé, que les dialectalismes ont le plus de chances d'apparaître. Le corpus de travail est représentatif des parlers de l'Est québécois, la première zone de colonisation à partir de Québec, et il est tiré de Lavoie 1985, complété par l'ALEC pour une notion (coffin du faucheur) qui manquait dans le questionnaire de Lavoie. Toutes les données des listes 1044 à 1165 et 1238 à 1242, c'est-à-dire les dénominations de 127 réalités ou concepts, ont été examinées quelle que soit leur fréquence. Une unique attestation a autant d'intérêt que trente-deux (soit le nombre de localités représentées) dans la perspective génétique adoptée. Un type lexical peut être devenu rarissime, mais si son origine dialectale est assurée, il est clair qu'il a été introduit par les immigrants. C'est donc un élément qui permet de décrire la situation linguistique de départ au Québec.

1.3.2. De ces données ont été extraits les types lexicaux dont l'existence est assurée ou hautement probable au 17e siècle, mais qui à cette époque n'appartenaient pas ou n'appartenaient plus au français commun et qui n'étaient pas ou n'étaient plus usités à travers tout le territoire de langue française.

1.3.3. La comparaison sera menée avec l'ensemble des parlers dialectaux de France situés à l'ouest d'un arc de cercle passant approximative-

ment par les villes de Dieppe, Beauvais, Paris, Orléans, Bourges, Angoulême, Bordeaux, c'est-à-dire avec les parlers des provinces de l'ouest et du centre du domaine d'oïl: Normandie, Ile-de-France, Perche, Orléanais, Maine, Anjou, Haute-Bretagne, Poitou, Berry, Aunis, Saintonge et Angoumois. L'expérience a montré qu'on gagnerait peu à étendre la comparaison aux atlas linguistiques de l'Est français. Les travaux des démographes sur l'origine des colons ont d'ailleurs démontré que « pour l'essentiel, la masse se recrute à l'intérieur d'un quadrilatère Nantes-Bordeaux-Soissons-Dieppe » (Charbonneau 1987: 47), c'est-à-dire à l'intérieur d'une zone comprise dans le périmètre de la comparaison.

1.3.4. La comparaison ne se fera pas au niveau du dialecte tel que le révèlent les dictionnaires dialectaux, mais au niveau du point d'enquête des atlas linguistiques. Chaque donnée québécoise, au lieu d'être comparée aux glossaires d'une douzaine de provinces, le sera au lexique de chacun des 506 points d'enquêtes des cinq atlas utilisés (ALN, ALIFO, ALBRAM, ALO, ALCe). Au lieu de travailler avec des unités approximatives et disparates, on s'appuie sur un réseau de points de comparaison répartis de façon uniforme et établis selon une méthodologie largement unifiée. Il est permis dans ces conditions d'effectuer des mesures dont la précision n'est évidemment pas absolue, mais néanmoins est incomparablement meilleure que celle qu'on peut obtenir par ailleurs.

1.3.5. La possibilité d'effectuer des mesures permet des essais de représentation synthétique de la comparaison. Parmi les diverses méthodes envisageables, c'est la plus simple et la plus grossière qui a été choisie ici. Chaque identité entre une donnée québécoise et une donnée d'un point d'atlas français sera comptée pour 1 à ce point. Au terme de la comparaison tous les 1 accordés seront additionnés dans chaque point. La plus ou moins grande proximité entre québécois et points d'enquêtes français sera représentée par le nombre variable d'identités constatées selon les points. Il est clair que seules des différences nettes et organisées peuvent avoir une valeur signifiante avec une telle méthode.

1.3.6. La comparaison porte sur des données contemporaines, mais on peut valablement en inférer la situation à l'aube du 17e siècle. Les seules évolutions spatiales que l'on puisse envisager sont le rétrécissement et l'agrandissement de l'aire géographique couverte par les dialectalismes. S'il y a eu évolution, la plus probable est que l'aire d'extension du dialectalisme s'est réduite. L'expansion géographique d'un mot dialectal est vraisemblable mais moins courante. Ce qui est le moins probable en un aussi court laps de temps, c'est la succession des deux évolutions pour un

même type lexical. Une expansion suivie d'une réduction de l'aire pourrait éventuellement entraîner son déplacement, c'est-à-dire une disjonction totale entre l'aire actuelle du mot et celle qu'il avait au 17e siècle. Hormis ce cas de figure possible, mais rare, on peut supposer une coïncidence au moins partielle entre l'aire d'un type lexical constatée dans les parlers dialectaux contemporains et l'aire que ce type couvrait au 17e siècle. La variation des aires lexicales n'ayant aucun caractère systématique, il est permis de penser que les évolutions particulières se trouveront neutralisées les unes par les autres dans l'examen de plusieurs dizaines d'exemples, ce qui validera la comparaison.

2. *Sélection des données de la comparaison*

La première opération a consisté à sélectionner les types lexicaux québécois qui formeraient la matière de la comparaison. Il fallait obtenir d'authentiques dialectalismes ou régionalismes du 17e siècle.

2.1.1. N'ont pas été retenues les dénominations d'instruments agricoles inventés à l'époque moderne (19e et 20e siècles) et inconnus donc des immigrants: semoir mécanique, moissonneuse, moissonneuse-lieuse, batteuse, trépigneuse, tarare, etc., ainsi que de leurs parties constitutives. Ces données peuvent avoir été formées sur une base dialectale (cf. *pilasseux, pilassis, piloteux, pilotis* pour désigner la trépigneuse, données à ajouter FEW 8, 492a, PILARE), mais ce sont des formations postérieures à l'arrivée des immigrants.

2.1.2. Les mots du français commun: *chauler, céréales, sarrasin, graine*, etc., ou courants au 17e siècle comme *serrer* «mettre à l'abri» (FEW 11, 498a, SERARE) ont eux aussi été éliminés.

2.1.3. On n'a pas retenu non plus les emprunts à l'anglais comme *barley d'orge* «orge», *bee* «rassemblement de voisins pour aider à la moisson», *stook* «moyette», etc. Il se pourrait que l'un ou l'autre de ces anglicismes ait pénétré dans les parlers romans des îles anglo-normandes, mais ce serait de façon tout à fait indépendante.

2.1.4. On a écarté de même les mots dont on n'a pu retrouver d'attestations en France et qui seront réputés par conséquent des créations québécoises. L'absence du type lexical en cause dans le FEW a servi de test dans ce cas. La plupart du temps il s'agit de types dont la formation est claire. Mais leur isolement dans les parlers québécois, qui peut être dû aux limites de la documentation utilisée, ne permet pas de les retenir.

2.1.4.1. Ce sont souvent des dérivés:

— *barbichon* « barbe de l'orge » (manque FEW 1, 245-6, BARBA);

— *bottine* « gerbe » (manque FEW 15/1, 230, BOTE);

— *chaumer* « chauler ». Le FEW (2, 108a, CALX) cite seulement un exemple québécois du participe-adjectif de ce verbe;

— *effilandre* « lisière de céréales laissée par le moissonneur » (manque FEW 3, 535a, FILUM);

— *grappé* et *grappu* « tallé » doivent être dérivés de *grappe*, comme le montrent la locution *à grappe* notée dans d'autres points et le même mot dans *c'est grappé* « il y a des bleuets en abondance » (Lavoie q. 628). Les équivalents manquent en France (FEW 16, 360, *KRAPPA), car la forme de Serck [gråpè] « tallé » (ALN 94) doit se rattacher de façon indépendante à, par exemple, Bayeux *se grapper* « s'attacher à un objet, s'y étendre, par ex. contre terre » (FEW 16, 358a);

— *pousseux* « rendant » (manque FEW 9, 556-57a, PULSARE);

— *rapaillage* « restes de foin » (manque FEW 16, 666a, RAPON et 16, 671b, RASPON, de même que sur la carte ALO 206 « grappes non vendangées » où on aurait pu penser trouver le même dérivé);

— *rendeux* « rendant » (manque FEW 10, 173, REDDERE);

— *serrée* « récolte de foin » (manque FEW 11, 499a, SERARE), etc.

2.1.4.2. Ce sont encore des lexies originales:

— *franc foin* « foin follet » (manque FEW 3, 456b, FENUM et 15/2, 163-69, FRANK);

— *(être) dans sa gorge, dans la gorge, faire de la gorge, sortir de sa gorge* à propos d'une avoine « montée en épi ». La même image est attestée par le poitevin *gorger* « percer son enveloppe (de l'épi) » (FEW 3, 334b, GURGES; ALBRAM 16) ou la locution *avoir l'épi dans la gorge* dans un point bas-normand (ALN 94* pt 40). Mais la différence formelle ne permet pas d'assurer une dépendance entre les différentes attestations. Il peut s'agir d'une métaphore récurrente, d'autant plus que la locution québécoise a l'air mal fixée.

2.1.4.3. Enfin on peut rencontrer des innovations sémantiques:

— *bandon* « regain » (manque en ce sens FEW 15/1, 49b-50a, *BAN);

— *battelée* « quantité de céréales battues en une fois » (manque en ce sens FEW 2, 294, BATTUERE);

— *bonne faucille* «bon moissonneur» (manque FEW 3, 380, FALCICULA);

— *branchon* «dent de râteau» (manque en ce sens FEW 1, 496b, BRANCA);

— *coupage* «moisson» (manque en ce sens FEW 2, 870a, COLAPHUS);

— *coupée, menée, ramée* «quantité de foin fauchée d'un coup de faux» ne sont pas signalés avec ce sens (FEW 2, 869b, COLAPHUS; 6/2, 102, MINARE; 10, 44, RAMUS);

— *engrener* et *grener* «semer» (manquent en ce sens FEW 4, 232b et 231a, GRANUM);

— *passe* «crible» (manque en ce sens FEW 7, 712-3, *PASSARE), seul *passoir* étant connu ailleurs en ce sens (FEW 7, 716a);

— *tassée* «quantité de foin qu'on engrange en une fois ou dans une journée» (manque en ce sens FEW 17, 318a, *TAS); etc.

L'absence de formes identiques en France n'est pas une preuve absolue que ce sont des créations québécoises. Une lacune de l'information est toujours possible. Néanmoins la comparaison est impossible en pareils cas.

2.1.5. N'ont pas été retenus non plus des types lexicaux qui n'apparaissent que de façon accidentelle dans le champ de référence choisi.

2.1.5.1. Ce sont par exemple des données douteuses comme *fourrage* «céréales» qui n'a été noté qu'auprès d'un seul témoin qui a par ailleurs donné le type courant *grain*, ou encore des données vraisemblablement non lexicalisées comme: *(avoine) de rien* «(avoine) verte»; *(avoine) en touffe, en ciboulette* «tallée»; *(avoine) noire, séchée* «épi d'avoine rabougri», etc. Il s'agit de données isolées qui sont très probablement des extraits du discours tenu par le témoin sur la réalité plutôt que des équivalents locaux du titre de la liste.

2.1.5.2. On ne retient pas non plus des données non obvies qui apparaissent isolément, par figure, comme:

— *aigrettes* «barbe de l'orge» qui est un emploi original du plus courant *aigrettes* «déchets ligneux du lin» (Lavoie q. 1615) et c'est en ce dernier sens seulement qu'il a des correspondants dans les parlers dialectaux de France (FEW 16, 119a, *HAIGRO);

— *grichoux* «(épi d'avoine) rabougri» qui est un emploi particulier de *grichoux* «de mauvaise humeur» (voir Lavoie q. 2320 «ébourriffé», 2740 «coléreux»; FEW 16, 393a, *KRISAN). Le mot est incontestable-

ment d'origine dialectale, mais son emploi dans le champ sémantique des céréales est sans équivalent ailleurs.

2.1.5.3. Sont aussi exclus des mots à valeur générale qui sont apparus de façon non topique dans le lexique du foin et des céréales:

— *bourrier* noté une fois pour «criblure» est beaucoup plus courant pour divers autres déchets (TLF; FEW 1, 639b, BURRA);

— *mâter, piquer, planter les gerbes* «placer les gerbes en moyette» sont des emplois de verbes qui signifient «mettre debout, dresser» (voir respectivement FEW 16, 540b, MAST; 8, 464a, *PIKKARE; 9, 21a, PLANTARE). On peut trouver dans les parlers de l'ouest de la France des emplois identiques (cf. ALN 140*; ALIFO 145*, 173*; ALBRAM 58*, 59). Il y a un rapport de dépendance certain entre les formes du Québec et celles de France au sens général de ces verbes, c'est beaucoup moins sûr de l'emploi pour des gerbes de céréales;

— *tapon* noté dans deux points pour un «petit tas de foin» peut s'employer pour des amas divers et seulement exceptionnellement pour du foin (FEW 17, 308b-309a, *TAPPO).

2.1.6. Dans un certain nombre de cas, on peut douter que l'identité entre la forme québécoise et des formes dialectales de France résulte d'une dépendance de l'une aux autres.

2.1.6.1. Il s'agit de formes secondaires, morphologiquement ou sémantiquement, et qui sont signalées en France çà et là de manière plus ou moins ponctuelle. On ne peut jamais exclure qu'il s'agisse dans chaque cas d'autant d'évolutions locales et indépendantes. Le dérivé québécois de *battre*: *battée* «airée» (Lavoie q. 1093; ALEC 855, 874; GPFC) n'a dans la documentation consultée que deux correspondants, l'un en Wallonie (FEW 1, 294a, BATTUERE), l'autre en Haute-Normandie (ALN 151, pt 107). Ce sont vraisemblablement des dérivations indépendantes. Le dérivé de *repousser*: *repousson* «rejeton; épi d'avoine rabougri; regain», est répandu à travers tout le Québec, de façon dominante dans l'Est (Lavoie q. 1058, 1156; ALEC 767, 797, 1299, 1636). En France, il n'est documenté dans le FEW que pour la région provençale. Les atlas régionaux l'ont retrouvé de façon plus ou moins ponctuelle en Normandie, Haute-Bretagne, Poitou et Orléanais au sens de «rejeton» ou de «regain». Mais on rencontre dans les mêmes régions des dérivés parallèles *repousseron, repousse, repoussis, repousseau.* De même dans l'ouest du Québec *repoussis* est très fréquent. Cette diversité, jointe à l'analogie de *jeton* et *rejeton,* laisse penser à une polygenèse plutôt qu'à une filiation à

partir d'un même point de départ. Le québécois *couette* «lisière de céréales laissée par le faucheur» a deux correspondants dans l'ouest de la France, en Touraine et en Haute-Bretagne où deux points d'enquête (ALIFO 166, pt 75; ALBRAM 124, pt 47) connaissent [kwèt] au sens de «brin ou touffe non fauché». L'identité doit s'expliquer par une même métaphore à partir de *couette* «mèche de cheveux» bien attesté tant au Québec que dans l'ouest de la France (FEW 2, 522b, CAUDA). L'éparpillement et la rareté des attestations, l'absence d'antécédents anciens et la virtualité permanente de la métaphore rendent douteux qu'on ait affaire à un héritage en québécois. On a un cas semblable avec le québécois *rondin de foin* «andain» qui a des correspondants identiques pour désigner un andain ou un rouleau de foin dans la Manche, en Indre-et-Loire, dans le Maine-et-Loire, en Loire-Atlantique, en Vendée et dans la Sarthe (ALF 40; ALN 190; ALBRAM 128, 144; ALO 24). Ces formes représentent des croisements entre *andain*, *ondain* et *rond*, *-e* (FEW 10, 522a, ROTUNDUS et n. 8), d'autant plus vraisemblables que le type *rondin* coexiste avec *ondain* dans chacun des points québécois qui le connaissent, de même que dans plusieurs points de la Sarthe et de la Manche. Des métaphores du même ordre expliquent *rouleau* (Lavoie q. 1134), *boudin* (ALBRAM 144; FEW 1, 421a, *BOD-), *arolle* (ALBRAM 144; FEW 10, 513a et 515a, ROTULUS). Le québécois *semences* ou *sumences* «semailles» a des correspondants en français à diverses époques et en diverses régions du domaine d'oïl (FEW 11, 430ab, SEMENTIA; ALIFO 31; ALCe 271), sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude s'il s'agit d'une filiation continue ou d'une métonymie récurrente. La situation paraît semblable dans le cas du québécois *grain* «céréales» (FEW 4, 227b, GRANUM; MassIG 202). La locution québécoise: *(avoine) en lait* «verte» n'a dans le FEW qu'un seul équivalent gascon (FEW 5, 113a, LAC). Les atlas linguistiques de l'Ouest en ont recueilli cependant une dizaine d'attestations dispersées en Basse-Normandie, Haute-Bretagne, dans le Maine et en Anjou, pour des grains ou des amandes en formation, avant leur maturité, ou bien se délitant, pendant la germination (ALN 94; ALBRAM 12, 295*). Mais le TLF (10, 930a) enregistre pour le français: *en lait* «trop jeune, pas encore mûr», à propos de céréales, mais avec un unique exemple de Pesquidoux, ce qui pourrait faire croire que le relevé du TLF décrit du français de Gascogne. Ces données trop maigres et trop éparpillées ne permettent pas d'établir le statut d'une telle locution en France et obligent à la laisser de côté. Quand l'absence d'implantation en France sur des zones géographiquement continues et le saupoudrage des attestations dans le temps et l'espace ne permettent pas de

décider si la forme québécoise repose sur une tradition ou sur une innovation parallèle à celle qu'ont connue nombre d'autres parlers, nous n'avons pas retenu de tels types lexicaux.

2.1.6.2. Nous avons traité de même les dénominations d'origine métaphorique semblables de part et d'autre de l'Atlantique et qui apparaissent en France dans de petites aires cohérentes, mais dont on n'a pas d'attestation avant les relevés des atlas linguistiques contemporains. Ainsi nous avons écarté *bonne femme* et *catin* «gerbe plus petite que les autres», qui sont pourtant attestés, en un sens assez proche, au sens de «moyette de sarrasin» en Normandie, Perche, Beauce et Orléanais (ALN 139, 140; ALIFO 145), parce que ces types lexicaux faisaient défaut aussi bien dans le fonds du TLFQ que dans le FEW (3, 450b, FEMINA; 2, 503b, CATHARINA). De même le québécois *chandelles* «céréales laissées par le moissonneur» est bien attesté sur une large bande qui s'étend sur le Perche, la Beauce, le Haut-Maine, le Blésois, la Touraine, la Sologne et le Berry et de façon plus isolée au nord de Paris et en Haute-Bretagne (ALIFO 166; ALBRAM 124; ALCe 316). Mais le mot manque en ce sens aussi bien au FTLFQ qu'au FEW (2, 178-9, CANDELA). Il faut noter que ces trois derniers types lexicaux manquent également à l'ALEC. La lexicalisation ancienne de telles métaphores est si hypothétique qu'on a préféré ne pas les retenir.

2.1.7. Enfin la comparaison est impossible parfois faute de comparant. Ce peut être parce qu'on ne dispose pas dans l'ouest de la France d'attestations identiques aux types québécois. Ainsi le québécois *arêche* «dos de la lame de la faux», dont la forme semble impliquer une origine dialectale, n'a pas d'équivalent exact en France (FEW 25, 226a, ARISTA; MassIG 179). L'unique attestation d'*(avoine) entregelée* «légèrement gelée» (voir d'autres exemples du même verbe Lavoie q. 105; ALEC 1219, 1231) n'a d'équivalent en France que le verbe occitan *entregelar* (FEW 4, 88a, GELARE). *Fauchée* «quantité de foin fauchée d'un coup de faux» manque dans l'Ouest (FEW 3, 377b, *FALCARE). Le québécois *faucilleur* «moissonneur» est attesté au sens de «celui qui coupe avec une faucille» de façon discontinue en ancien et moyen français puis dans les dictionnaires depuis la fin du 19e siècle, mais il fait défaut dans les relevés dialectaux (FEW 3, 380b, FALCICULA) quoique le verbe de base y soit connu (voir ci-dessous). Le dérivé québécois *moissonnage* «moisson» attesté en français de façon discontinue au 15e et au 19e siècles manque dans les parlers dialectaux modernes (FEW 6/2, 49b, MESSIO). Faute de documentation, de tels types lexicaux ne peuvent être

pris en compte. Dans d'autres cas les atlas linguistiques n'ont pas retrouvé des types lexicaux que d'autres sources attestent dans la zone. Ainsi le québécois *flauber* «battre avec le fléau» a été signalé, dans l'Ouest, en Haute-Normandie et en Vendômois au sens général de «battre» (FEW 3, 395, FALUPPA), mais les atlas linguistiques ne le mentionnent pas dans ces régions à propos du battage des céréales. Les locutions *mettre prime, donner de l'apprime* ou le verbe *apprimer* «aiguiser (une faux)» ont une origine dialectale certaine (cf., en Saintonge, SeudreS. *prime* «aigu, tranchant», saint. *primé* «tranchant», FEW 9, 384a et 385b, PRIMUS, plutôt que les formes francoprovençales et occitanes), mais les atlas de l'Ouest n'ont aucun correspondant. Le québécois *suite* «céréale ayant subi une maladie» ou «épi d'avoine rabougri» a des quasi-équivalents en Haute-Normandie et dans l'Yonne (FEW 11, 490b, SEQUI), mais il manque dans les atlas.

2.2.1. Les critères de filtrage ont retenu 39 termes des quelques centaines d'entrées typisées que comportent les listes examinées. Ces 39 termes n'appartiennent pas au français commun contemporain et sont bien représentés dans un nombre variable de parlers dialectaux de l'ouest de la France aux 19e et 20e siècles. Dans plus de la moitié des cas, des attestations écrites anciennes assurent l'existence du terme au 17e siècle. La filiation entre les formes québécoises et celles des parlers de l'ouest de la France ne peut être mise en doute pour de tels exemples. Elle est seulement vraisemblable dans les 18 cas où la forme n'est pas documentée en France avant l'époque contemporaine, c'est-à-dire avant les relevés dialectologiques des 19e et 20e siècles. Les mots du lexique agricole ont une faible probabilité d'apparition dans les textes autres que les textes notariés. Ceux-ci sont infiniment mieux exploités au Québec qu'en France, ce qui explique que certains termes soient attestés plus tôt au Québec: *minoter* et *serre*, par exemple, y sont documentés deux siècles avant les premiers relevés en France. Le représentant du latin COTARIUM n'a pas été noté en domaine d'oïl avant 1694: les paysans ont utilisé ce modeste outil pendant plus d'un millénaire avant que son nom soit signalé par un lexicographe (voir ci-dessous *coyer*). Une répartition cohérente et suffisamment vaste dans les parlers dialectaux de France implique qu'on n'a pas affaire à un néologisme. Lorsqu'en tel cas le terme est usité identiquement au Québec et qu'il y est documenté continuellement depuis le 18e et 19e siècles, c'est une hypothèse réaliste que de lui supposer une existence antérieure d'un à deux siècles à la première attestation. Lorsque le même terme existe à la fois dans l'ouest de la France, au Canada et en Louisiane (c'est le cas d'*épiochon* et de *talle* dans les termes retenus), l'exis-

tence du mot au 17e siècle est presque aussi assurée que par une attestation écrite d'époque. Étant donné leur caractère très spécialisé, nous n'hésitons pas à incorporer à notre comparaison des termes dont l'existence avant le départ des immigrants n'est pas prouvée, mais peut être raisonnablement postulée. Si le caractère régional des 39 termes retenus est indéniable à l'époque contemporaine, il n'est pas toujours facile de l'assurer pour le 17e siècle. Dans quelques cas (*jeton, minot, mule, mulon*), la régionalisation du mot au 17e siècle est seulement déduite de divers indices.

2.2.2. Il faut noter que dans les 39 termes retenus il y a cinq cas de synonymie, c'est-à-dire que nous avons cinq fois deux termes équivalents pour dénommer une même réalité: *batte* et *verge* «battoir du fléau», *bizeau* et *quinteau* «tas de gerbes», *broqu(et)ée* et *fourchetée* «fourchée», *agrains* et *revannes* «criblures», *veilloche* et *veillotte* «petit tas de foin». Ces cinq paires de dialectalismes d'origines différentes témoignent, à elles seules, de la diversité dialectale des immigrants vers le Québec. Si elles garantissent d'une certaine manière la sincérité de la liste des termes de la comparaison, elles n'en auront pas moins pour résultat de rendre plus floue une comparaison menée dans une perspective comptable.

2.2.3. La représentation de l'aire d'extension des mots donnée par les atlas est en général assez bonne. La rareté des attestations de *gaudriole* ou de *revannes* par exemple reflète certainement la situation à l'époque contemporaine. Mais parfois les manques sont ceux de l'un ou l'autre des cinq atlas. La question n'ayant pas été posée systématiquement, l'ALBRAM n'offre que des notations éparses pour «fourchée» et «ensacher» et les cartes «fenil» et «plancher de perches dans la grange» de l'ALIFO ne sont pas encore disponibles, par exemple. Les données dont on dispose par ailleurs permettent d'affirmer que l'aire du type *barbillon* est mal représentée en Bretagne romane, de même que celle de l'adjectif *verdaud* dans le Perche où il manque dans l'ALIFO bien qu'il soit signalé par le *Trésor du parler percheron*, celle encore de *broc* en Sologne que l'ALCe n'enregistre pas faute de carte quoique son existence y soit assurée par Edeine 1983, par exemple. Malgré ces imperfections, on peut estimer que les atlas fournissent une bonne approximation de l'extension spatiale au 20e siècle des types lexicaux retenus.

2.2.4. Les aires d'extension calculées sont celles des types lexicaux et non celles des formes phonétiques. C'est l'identité étymologique qui est retenue, quand elle est manifestée par la régularité des correspondances morphologiques et phonétiques. A une forme québécoise [kẽtó] «tas de

gerbes» sont identifiées toutes les formes (kẽtyó], [tcẽtè], etc. de même sens qui représentent le même type étymologique *quinteau.* On n'a comptabilisé que les formes phonétiquement identiques dans les trois cas, ou bien de variations phonétiques qui n'entrent pas dans des séries longues comme [fàni] «fenil» et [sumé] «semer», ou bien de la forme phonétique [kuyé] «coffin de faucheur» qui ne peut provenir de formes dialectales telles que [kwèyé], ou [kujé].

3. *Liste des types lexicaux retenus:*

—1 **AGRAINS** m.pl. «criblures» Lavoie q. 1110
ALEC 867
ALIFO 195, 203; ALBRAM 108; ALO 85, 94*; ALCe 333
FEW 4, 232b, GRANUM; TLF; L'HeurMoul 317-18

Seulement relevé depuis 1877 par les dictionnaires français dans un sens spécialisé, ce type lexical est presque exclusivement répandu dans les parlers de l'Ouest, principalement en Poitou, Aunis et Saintonge où il est signalé dès 1714, mais aussi dans le Berry, en Sologne et dans l'Orléanais. Au nord de la Loire a été relevé plus rarement, notamment dans le Perche, un type parallèle *égrain,* de même qu'un type *engrain* est connu dans le Berry. Au Canada le terme est répandu aussi bien au Québec qu'en Acadie (Massignon q. 760). Il est attesté au Québec dès 1734.

—2 **BARBILLONS** m.pl. «barbes de l'orge» Lavoie q. 1061
ALEC 769
ALN 100; ALIFO 38*, 196; ALBRAM 103, 105
FEW 1, 245a, BARBA; FTLFQ

Dérivé de *barbe* répandu en ce sens dans le nord-ouest du domaine d'oïl, depuis la Picardie jusqu'en Anjou et dans l'Orléanais et sans attestation avant l'époque contemporaine. Au Québec le mot est caractéristique de l'Est, l'Ouest ne connaissant que *barbes.*

—3 **BATTE** m. ou f. «battoir du fléau» Lavoie q. 1090
ALEC 857
ALN 157; ALIFO 189*; ALBRAMMs; ALO 81; ALCe 328
FEW 1, 294b, BATTUERE; TLF; FTLFQ

Déverbal de *battre* attesté en ce sens depuis 1471. Il est surtout répandu dans le nord et l'est du domaine d'oïl, mais il a gagné également les parlers de l'Ouest par la marge, dans le Pays de Caux et la Région parisienne, d'où il s'est infiltré en Touraine et Poitou.

–4 **BATTERIE** f. « aire de grange » Lavoie q. 1238
ALEC 368a
ALN 151 ; ALCe 332
FEW 1, 294a, BATTUERE ; MassIG 215

Dérivé de *battre* attesté en ce sens depuis 1559 chez Gilles de Gouberville et resté courant à l'époque contemporaine en trois aires séparées, en Basse-Normandie et Bas-Maine, puis en Haute-Normandie avec un léger débordement en Picardie (cf. ALPic 60) et enfin en Vendômois, dans le Blésois, en Sologne et Bourgogne (cf. ALB 448 ; Régnier 2, 221). Au Canada où il est attesté depuis 1690, il est répandu à travers tout le Québec, les parlers acadiens lui ayant généralement préféré *aire.*

–5 **BIZEAU** m. « gerbe » Lavoie q. 1073
ALEC 843, 849
ALN 144, 145, 146, 199 ; ALIFO 173, 174, 175
FEW 3, 23b, DECEM ; FTLFQ

Dans l'est du Québec, presque exclusivement sur la rive sud du Saint-Laurent, ont été relevées des formes visiblement apparentées : *dizeau, sizeau, bizeau,* pour un tas de gerbes debout. Les deux premières formes sont parfois motivées là où les tas dénommés comportent respectivement dix et six gerbes. Le type *bizeau* a été noté surtout au Lac Saint-Jean pour désigner une gerbe. De manière comparable l'anglicisme *stook* connaît aussi la même oscillation entre « gerbe » et « tas de gerbes ». Ceci laisse penser que *bizeau* est une forme altérée de *dizeau.* D'ailleurs le type *dizeau* connaît des altérations comparables en France, dans le Perche, sous des formes *bizeau* et *lizeau.* Ce type lexical est attesté en français depuis le 17e siècle comme terme rural pour un tas de dix gerbes de céréales. Les localisations contemporaines en font un terme du nord du domaine d'oïl : Wallonie, Picardie, Normandie, Brie, Champagne, nord-ouest de la Bourgogne (cf. ALPic 129 ; ALCB 409 ; ALB 435). Au Québec ce type *bizeau* est attesté depuis 1837.

–6 **BOTTE** f. « gerbe » Lavoie q. 1073
ALEC 843
ALF 641 ; ALN 141 ; ALIFO 167* ; ALBRAM 56
FEW 15/1, 230a, BOTE ; FTLFQ

L'emploi du français *botte* « paquet (de paille ou de foin) » pour désigner une gerbe de céréales non encore battues n'est attesté à l'époque contemporaine de façon compacte qu'en Picardie, dans le Pays de Caux, la Région parisienne, en Beauce, dans le Perche, l'Orléanais et en Touraine. Il l'est de façon sporadique en Bourgogne (ALB 432). Il a été relevé çà et là à travers tout le Québec.

–7 **BOTTEAU** m. « gerbe » Lavoie q. 1073
ALEC 843
ALN 163, 163*, 164, 164*; ALIFO 194, 194*; ALBRAM 60, 102*, 138, 402; ALO 63*, 83, 91*, 847*
FEW 15/1, 230a, BOTE; FTLFQ

Dérivé de *botte* attesté en français au sens de « botte de paille, de foin » de la fin du 14e siècle à la fin du 17e siècle où il est déjà signalé comme régional de Basse-Normandie par Ménage. Il a été relevé dans les parlers d'oïl à l'époque contemporaine en Wallonie, Normandie, Haute-Bretagne, dans le Maine, en Anjou, Poitou, Saintonge et Touraine et dans le Centre. Il est attesté depuis 1889 au Québec où il a été noté dans le Saguenay et dans la région centrale, entre Québec et Trois-Rivières. Il dénomme des paquets liés de végétaux qui varient selon les endroits: céréales, foin, lin, paille, etc.

–8 **BROC** m. « fourche à foin » Lavoie q. 1143
ALEC 816 « fourche à foin », 384 « f. à fumier »
ALN 200; ALIFO 24*, 120; ALBRAMMs; ALO 32*
FEW 1, 545b, BROCCUS; DC; Huguet; MassIG 188-89

Type lexical attesté depuis 1417, noté au 16e siècle seulement chez du Fail et Peletier et répandu dans les parlers dialectaux du nord-ouest de la France, entre la Seine et la Loire, à l'exception du nord de la Normandie et du nord-ouest de la Haute-Bretagne. Il s'étend quelque peu au sud de la Loire, en Nantais, en Anjou et en Sologne (cf. Edeine 1983). Au Québec il est attesté depuis 1779 pour une fourche à foin, dans l'Est, et à travers toute la province pour une fourche à fumier.

–9 **BROQU(ET)ÉE** f. « fourchée de foin » Lavoie q. 1144
ALEC 817
ALN 201; ALIFO 140; ALBRAMMs; ALO 34*
FEW 1, 545b, BROCCUS; FTLFQ

Dérivés de *broc* à l'aide du suffixe *-ée*, éventuellement élargi en *-etée*, qui n'ont pas été signalés avant l'époque contemporaine où on les a relevés dans le sud de la Basse-Normandie, en Haute-Bretagne, dans le Maine, en Anjou et en Vendômois. Au Québec *broqu(et)ée* n'est attesté que dans l'Est au sens de « fourchée de foin » et pas avant l'époque contemporaine.

–10 **CLAIRAUD** adj. « clairsemé » Lavoie q. 1057
ALEC 1053, 2310
ALIFO 29* ; ALBRAM 10
FEW 2, 742b, CLARUS ; FTLFQ

Dérivé de *clair* attesté seulement à l'époque contemporaine sur une petite aire cohérente dans la Beauce et, de façon isolée, en Anjou et Saintonge. Au Québec, où le mot n'est pas attesté avant l'époque contemporaine, on en a relevé une dizaine de localisations, surtout dans l'Est. La forme féminine y a subi les mêmes réfections suffixales en [òt], [ót] que *verdaud* (voir ci-dessous).

–11 **COYER** m. « coffin de faucheur » (question absente de Lavoie ; donnée empruntée à l'ALEC)
ALEC 805
ALF 307 ; ALN 118 ; ALIFO 127 ; ALBRAMMs ; ALO 21
FEW 2, 1256-57, COTARIUM ; DuPineauR 129 ; JunPron 18

Représentant du latin COTARIUM signalé pour la première fois comme bas-normand par Ménage en 1964 et enregistré depuis par certains dictionnaires du français. Ce type lexical est attesté sous diverses formes phonétiques dans les parlers dialectaux d'oïl, notamment dans l'Ouest depuis le sud de la Normandie jusqu'en Saintonge. Il est fréquent sous la même forme phonétique qu'au Québec [kuyé] dans le sud de la Normandie, l'est de la Haute-Bretagne, le Haut-Maine, en Anjou et Touraine, dans le nord du Haut-Poitou, en Saintonge et dans l'Angoumois. Au Québec il a été relevé depuis 1787, mais à l'époque contemporaine il n'est plus connu que dans une toute petite zone de l'Est sur la rive sud.

–12 **EMPOCH(ET)ER** v.tr. « ensacher » Lavoie q. 1108
ALEC 866
ALN 176 ; ALIFO 198 ; ALBRAM 101*
FEW 16, 640a, *POKKA ; TLF ; MassIG 217 ; L'HeurMoul 340

Attesté ponctuellement en français en 1570 chez Peletier et par Furetière 1690, *empocher* « ensacher » a été signalé comme vieux par quelques dictionnaires du français aux 19e et 20e siècles. Il n'a été relevé que dans les parlers dialectaux du nord-ouest et du centre du domaine d'oïl : Normandie, Haute-Bretagne, Maine, Perche, Beauce, Orléanais, Touraine, Berry. Le type *empocheter*, beaucoup plus rare, n'a été noté que dans quelques parlers dialectaux contemporains de Normandie, du Perche, de la Beauce et de l'Orléanais. Le premier type est répandu à travers tout le Québec, le second étant propre à l'Est, à en juger d'après la répartition du dérivé *empocheteur* selon l'ALEC. Ils sont attestés tous deux au Québec depuis 1810.

—13 **ENVEILLOCHER** v.tr. « mettre (le foin) en tas provisoires dans le pré » Lavoie q. 1142
ALEC 815
ALN 192*, 193*, ALIFO 141*, 142*, 143*; ALBRAM 140; ALO 128
FEW 14, 555b, VITICULA; FTLFQ

Dérivé de *veilloche* (voir ci-dessous) qui n'est pas attesté avant l'époque contemporaine et qui n'est connu que de quelques parlers dialectaux du sud de la Normandie, du Perche, de Haute-Bretagne, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, du Blésois et de la Saintonge. Il est répandu à travers tout le Québec où il n'est pas attesté non plus avant l'époque contemporaine.

—14 **ÉPIOCHON** m. « épi d'avoine rabougri » Lavoie q. 1058
ALEC 767b
ALN 92*, 169; ALIFO 37*, 43; ALBRAM 17, 269; ALO 56
FEW 12, 173b, SPICA; FTLFQ

Dérivé de *épi* qui n'est attesté à l'époque contemporaine de façon cohérente qu'en Haute-Bretagne, dans le Maine, en Anjou et en Poitou. La Normandie et l'Aunis sont touchés marginalement. Le même type lexical est attesté de façon très sporadique dans la Beauce et en Vendômois. Au Québec, où le mot a été relevé dès 1750, il est surtout attesté dans l'Ouest; il est plus fréquent pour dénommer un petit épi de maïs. Il est bien connu également en Acadie pour désigner un épi rabougri (Massignon q. 746) et en Louisiane pour un petit épi (Ditchy).

—15 **FANIL** m. « grenier à foin » Lavoie q. 1241
ALEC 366
ALF 550; ALN 166; ALBRAM 585
FEW 3, 457a, FENUM; JunPron 243; Straka 1987: 243-4

Variante phonétique de *fenil*, parallèle de *faner* d'un plus ancien *fener*. Cette forme qui n'est pas documentée avant l'époque contemporaine est propre au sud de la Normandie, au Perche et au nord-ouest du Haut-Maine, toutes régions où s'est imposée la forme *faner* pour le verbe (cf. ALN 184; ALIFO 138; ALBRAM 133*). Au Canada, cette forme est attestée à travers tout le Québec où on l'a relevée dès 1772 et dans les parlers acadiens voisins du Québec.

–16 **FAUCILLER** v.tr. «moissonner (à la faucille ou à la faux)» Lavoie q. 1068
ALEC 839
ALIFO 134, 161; ALBRAM 38, 40; ALO 62
FEW 3, 380, FALCICULA; TLF; MassIG 179-80

Dérivé de *faucille* attesté du 13e au 16e siècles au sens de «faucher à la faucille». Il a été enregistré par certains dictionnaires français depuis le dernier quart du 19e siècle. Mais un siècle plus tard il est qualifié de «vieux et rare» (Robert). Dans les parlers d'oïl il est très peu attesté, sauf dans une zone compacte entre Seine et Loire, en Beauce, dans le Blésois, l'Orléanais, en Touraine et dans le Haut-Maine. Il est attesté à travers tout le Québec, où on ne l'a pas signalé avant l'époque contemporaine, et en Acadie.

–17 **FOURCHETÉE** f. «fourchée de foin» Lavoie q. 1144
ALEC 817
ALN 201; ALIFO 140; ALBRAMMs; ALO 34
FEW 3, 884b, FURCA; FTLFQ

Dérivé de *fourche* qui n'est pas attesté avant l'époque contemporaine et qui est répandu de façon cohérente dans le sud de la Normandie, le Perche, en Ile-de-France, dans l'Orléanais, la Brie, en Champagne et en Bourgogne (cf. ALCB 359, ALB 362), et de façon sporadique en Haute-Bretagne, Poitou et Saintonge. Il a été relevé à travers tout le Québec, mais pas avant l'époque contemporaine.

–18 **GAUDRIOLE** f. «mélange d'avoine, de sarrasin et de pois destiné à être semé» Lavoie q. 1054
ALEC 773
ALIFO 40
FEW 17, 487b, *WALDA; DEAF, *godriolle*; JunPron 19; MassIG 205; L'HeurMoul 424-26

Type lexical attesté dans un document médiéval (non localisé et non daté) et qui n'a pas été retrouvé en France avant l'époque contemporaine. Il n'a été relevé dans l'Ouest que dans un point orléanais (ALIFO 40). Par ailleurs on n'en a qu'un seul autre exemple, dans le Pas-de-Calais (ALPic 145). Le mot domine l'est du Québec où il est attesté depuis 1754, tandis que l'ouest se partage entre *gabourage* et *mélange*.

–19 **GROSSE-GERBE** f. « fête pour célébrer la fin de la moisson »
Lavoie q. 1072
ALEC 2310
ALIFO 182, 182* ; ALBRAM 45
manque FEW 16, 14b, GARBA ; Van Gennep 1/5, 2247 ;
Chauveau 1986

Composé qui n'a été relevé, pour dénommer la même fête de fin de moisson, que depuis 1870 en Beauce, dans le Perche, le nord-est de la Sarthe, le Blésois et le nord-est de la Touraine. Au Québec il n'a pas été noté non plus avant l'époque contemporaine et seulement sporadiquement dans l'Est. On n'a pas d'attestation en France avant le 18e siècle de l'existence de cette fête domestique, mais sa fréquence témoigne pour son ancienneté.

–20 **JAVELIER** m. « faux à râteau » Lavoie q. 1070
ALEC 841
ALN 111 ; ALIFO 124 ; ALBRAMMs
FEW 4, 14b, *GABELLA ; MassIG 208

Dérivé de *javelle* attesté en 1577 et chez Cotgrave et qui n'a été relevé à l'époque contemporaine qu'en Normandie, dans le Perche, en Beauce et en Haute-Bretagne. Au Québec il est attesté depuis 1750. Pour l'histoire de la technique, cf. R.L. Séguin 1989 : 660-77.

–21 **JETON** m. « épi d'avoine rabougri » Lavoie q. 1058
ALEC 767b, 891, 1299, 1345, 1636, 2071
ALN 438 ; ALBRAM 300 ; ALO 193*, 239 ; ALCe 126
FEW 5, 17b-18a, JACTARE ; FTLFQ

Dérivé de *jeter* attesté en français depuis le 13e siècle jusqu'en 1675 pour désigner un rejeton végétal et qui a été supplanté par *rejeton* documenté depuis 1539. Au 16e siècle il est encore bien vivant (cf. Huguet), mais les grands dictionnaires de la fin du 17e siècle ne l'enregistrent plus (Furetière, Académie 1694). Son retrait de la langue commune a dû être contemporain de l'immigration au Canada. Dans les parlers dialectaux d'oïl il est concurrencé par d'autres dérivés de *jeter* : *jet*, *jette*, *jetin*, etc. et survit en Wallonie, Picardie, Normandie, Haute-Bretagne, Anjou, Poitou, Saintonge, Champagne et Lorraine. Au Canada il est attesté dans l'est du Québec et en Acadie.

–22 **MAINTIEN** m. « manche de fléau » Lavoie q. 1089
ALEC 856
ALN 156; ALIFO 189*; ALBRAMMs
FEW 6/1, 298b, MANU TENERE; FTLFQ

Terme du nord et du nord-ouest du domaine d'oïl attesté depuis le 15e siècle et représenté à l'époque contemporaine dans l'ouest de la Wallonie, en Picardie, Normandie, dans le nord du Maine et de la Beauce. En Basse-Normandie, la finale du mot a parfois été refaite. Au Québec on ne l'a relevé que dans l'Est et pas avant l'époque contemporaine.

–23 **MINOT** m. « récipient en bois pour recueillir l'avoine battue » Lavoie q. 1112
ALEC 877
ALN 174; ALIFO 205; ALBRAMMs
FEW 4, 402a, HEMINA; TLF; L'HeurMoul 282-83; JunPMeun 133

Substantif attesté depuis 1260 pour désigner une mesure de capacité et que depuis le milieu du 19e siècle les dictionnaires français considèrent comme ne faisant plus partie de l'usage général. L'unification des mesures à la Révolution lui a été fatale, mais il est probable qu'antérieurement son usage pour désigner une mesure de capacité pour les grains était déjà régionalisé. Dans les parlers dialectaux il est très rare en ce sens à l'époque contemporaine. On l'a seulement relevé en Haute-Normandie, le long de la Seine, dans la Région parisienne (cf. encore Fondet 1980: 129; ALCB 430), en Beauce, dans le Morbihan et en Bourgogne. Cette rareté laisse penser que l'extension géographique du mot a dû se restreindre assez tôt. Sa présence plus forte qu'ailleurs dans les campagnes autour de Paris aura favorisé son maintien dans les dictionnaires du français à l'époque classique. La forte implantation du terme au sud de Paris se révèle par l'emploi secondaire de *minot* pour une mesure de surface dans les Yvelines, l'Essonne et en Beauce (ALIFO 59; Fondet 1980: 128-29), ce qui n'est attesté nulle part ailleurs, mais que les dictionnaires du français ont enregistré de 1690 à 1771. Le dérivé *minoter* (voir ci-dessous) est aussi propre à la même région. Au Québec *minot* est attesté depuis 1658 et il est répandu à travers toute la province.

–24 **MINOTER** v.intr. « donner un bon rendement » Lavoie q. 1063
ALEC 788b
ALIFO 157*
manque FEW 4, 402a, HEMINA; FTLFQ

Dérivé de *minot* « mesure à grain » (voir ci-dessus) qui n'a été relevé qu'à l'époque contemporaine dans les campagnes du sud de Paris, en

Beauce et dans le Perche. Ce verbe est attesté à travers tout le Québec où il est signalé depuis 1744.

–25 **MULE** f. «meule de foin» Lavoie, forme courante dans des données complémentaires inédites
ALEC 814
ALN 147, 193; ALIFO 142, 176, 177; ALBRAM 66, 139;
ALO 27, 29*, 38*
FEW 6/3, 307b, MUTULUS; JunPron 30

Type lexical attesté depuis le 13e siècle au masculin et qui paraît être devenu féminin seulement au 16e siècle sous l'influence de *meule.* Les dictionnaires du français l'ont enregistré de 1680 à 1771 au sens de «meule de foin ou de paille». Mais les dictionnaires de Nicot (1606), Cotgrave (1611) et Ménage (1650) ne donnent la vedette qu'à *meule* qui l'a supplanté en français, de même que, à la fin du 17e siècle, les dictionnaires de Furetière et de l'Académie, tandis que Richelet (1680) condamne *meule* (cf. Thurot 1, 520-21). Ceci indique qu'au 17e siècle *mule* n'était pas d'un emploi général. Il est encore présent çà et là dans les parlers dialectaux contemporains d'Ile-de-France, de Normandie, du Bas-Maine, de Haute-Bretagne, du Poitou, de Saintonge, du Berry, du Bourbonnais et également dans ceux de l'Est (Champagne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté). Au Québec où il est attesté depuis 1698, il est essentiellement représenté dans l'Est.

–26 **MULON** m. «meule de foin» Lavoie, trois attestations dans des données complémentaires inédites
ALEC 814B
ALN 147, 193; ALIFO 141 à 143, 176; ALBRAM 70, 71, 138, 139; ALO 27, 27*, 29*, 38*, 69; ALCe 301
FEW 6/3, 307-308, MUTULUS; TLF; MassIG 198

Attestée depuis le 12e jusque dans les dictionnaires contemporains, cette forme est cependant qualifiée de régionale par rapport à *meulon* depuis le début du 19e siècle. Elle est répandue dans les parlers dialectaux contemporains de presque tout l'Ouest et le Centre et plus sporadiquement en Champagne, Lorraine et Suisse Romande, pour désigner divers tas de végétaux. La régionalisation de cette forme a dû être effective avant que les dictionnaires ne la signalent. Au Québec ce type lexical est surtout représenté dans l'Ouest; il y est attesté depuis 1678.

—27 **PERCHAU** m. «plancher de perches sur les entraits de la grange» Lavoie q. 1240
ALEC 61, 358
ALN 152
FEW 8, 280a, PERTICA; Dawson 1960: 66; Seguin 1963: 104; Seguin 1989: 743

Dérivé de *perche* qui n'est pas attesté en ce sens avant l'époque contemporaine et qui a été relevé au pluriel sous les formes *percaux* dans le nord de la Normandie et *perchaux* dans le sud de cette province et dans le Perche. Cette zone connaît aussi dans le même sens les équivalents dialectaux de: *perches, perchers, perchoirs, perchis, perchage.* Selon les points d'enquête en France, la finale correspond soit à *-aux*, soit à *-ots*, soit encore aux deux suffixes, sans qu'il y ait de répartition nette. La forme québécoise correspondant aux deux finales, on ne les a pas distinguées dans la comparaison. Au Québec le type *perchau* n'est connu que dans l'Est où on ne l'a pas relevé avant l'époque contemporaine.

—28 **PERCHER** v.tr. «serrer (la charge de foin d'une charrette) avec la perche» Lavoie q. 1154
ALEC 828
ALIFO 147*; ALBRAMMs; ALO 31; ALCe 303
FEW 8, 279a, PERTICA; FTLFQ

Dérivé de *perche* qui n'est pas attesté avant l'époque contemporaine. Il a été relevé dans divers parlers dialectaux du domaine d'oïl, notamment, dans l'Ouest, dans le Maine, en Haute-Bretagne, Anjou, Poitou, Aunis, Saintonge et Berry. Il est répandu à travers tout le Québec où il n'est pas attesté avant l'époque contemporaine.

—29 **POCHETÉE** f. «sachée (de grain)» Lavoie q. 1063
ALEC 873
ALF 1178; 172*; ALIFO 199; ALBRAMMs
FEW 16, 638b, *POKKA; TLF; L'HeurMoul 284

Dérivé de *poche* «sac à grain». Le terme de base est attesté au sens de «sac» depuis 1307. A l'époque contemporaine il n'est le terme usuel pour désigner un sac que dans les parlers dialectaux de l'Ouest. Le dérivé le plus fréquent pour dénommer le contenu est *pochée.* Le type *pochetée,* dans ce sens, est attesté en français isolément avant 1608 puis seulement depuis 1906 dans les dictionnaires français et dans les parlers dialectaux contemporains de l'Ile-de-France, du sud de la Normandie, du Perche, du Blésois et de l'Orléanais et, de façon ponctuelle en Touraine et en Anjou. Au Canada il est répandu à travers tout le Québec, où il est attesté depuis 1693, et en Acadie.

–30 **QUINTEAU** m. « tas de gerbes debout » Lavoie q. 1075
ALEC 849
ALN 144, 145, 146 ; ALBRAM 60, 62, 63, 64, 385 ; ALO 68
FEW 2, 1482b, QUINTUS ; MassIG 210

Attesté en français comme provincial depuis 1731, ce type lexical n'a pas été noté hors de l'Ouest, en Haute-Bretagne, dans le Bas-Maine, en Anjou, Poitou, Aunis et Saintonge d'où il s'est infiltré dans le nord de la Gascogne et en Guyenne (cf. ALG 290 ; ALLoc 686). Il est répandu à travers tout le Québec où il n'a pas été relevé avant l'époque contemporaine.

–31 **REVANNES** f.pl. « criblures » Lavoie q. 1110
ALEC 867
ALN 169 ; ALBRAM 108
FEW 14, 160b, VANNUS ; FTLFQ ; L'HeurMoul 319

Le type *revannes* connu depuis 1270 est attesté au moyen âge en Picardie et Normandie. A l'époque contemporaine, il a été relevé en Picardie, Basse-Normandie, Haute-Bretagne, dans le Bas-Maine, en Champagne (cf. ALCB 428, 429), en Bourgogne et en Franche-Comté. Le type *revannures*, sur le même modèle que *vannures*, n'est pas attesté avant l'époque contemporaine et n'a été noté qu'en Haute-Bretagne et dans le Morvan, c'est-à-dire à proximité géographique de *revannes* dont il dépend. Au Québec, où il est attesté depuis 1808, ce dernier type est assez rare (13 attestations dans l'ALEC), il est surtout représenté dans l'Est ; *revannures* n'a été noté qu'une fois.

–32 **SERRE** f. « coin pour monter la faux »
ALEC ∅
ALN 115 ; ALIFO 123 ; ALBRAMMs ; ALO 18* ; ALCe 291*
FEW 11, 502b, SERARE ; FTLFQ

Déverbal de *serrer* attesté en français depuis le 12e siècle, mais seulement depuis l'époque contemporaine, en ce sens précis, dans les parlers dialectaux de tout l'Ouest, de la Basse-Normandie jusqu'en Saintonge, de même qu'en Champagne et en Bourgogne (cf. ALCB 346 ; ALB 375). Il est attesté au Québec par les composés *sere a faux* depuis 1670 et *serre de faux* depuis 1801, c'est-à-dire plus de deux siècles avant les premières consignations du terme en France.

–33 **SUMER** v.tr. « semer » Lavoie q. 1047
ALEC 758
ALF 1216 ; ALN 83 ; ALIFO 29 ; ALO 51
FEW 11, 433b, SEMINARE ; JunPron 102 ; Straka 1987 : 245

Variante phonétique du français *semer* attestée depuis le 15e siècle, peu répandue dans les parlers dialectaux de France hors de l'Ouest. Les

atlas linguistiques de l'Ouest l'attestent surtout en Normandie, mais aussi dans la Région parisienne, l'Orléanais, en Touraine, Vendée et Charente. Au Québec cette forme est attestée depuis 1704.

–34 **TALLE** f. « touffe de végétaux » Lavoie q. 1057
ALEC 1250 ; Massignon q. 266
ALIFO 118 ; ALBRAM 240 et Ms ; ALO 240, 266
FEW 13/1, 297a, THALLUS ; MassIG 391-92

Type lexical attesté depuis 1488 et répandu dans une grande partie du domaine d'oïl au sens de « pousse, rejeton ». Le sens collectif pour « ensemble des pousses qui, dans les graminées, entourent la tige principale » est attesté en français depuis 1810, mais c'est dans les parlers de l'Ouest qu'est bien acclimaté le sens de « touffe (d'herbes, de légumes, d'arbres) », sans qu'on en ait d'attestations antérieures à l'époque contemporaine, dans le Perche, en Beauce, dans l'Orléanais, le Haut-Maine, en Anjou, Haute-Bretagne et dans le Pays de Retz. Le mot en ce sens est répandu à travers tout le Québec où il est attesté depuis 1744. Il est connu également en Acadie et en Louisiane (Ditchy).

–35 **TASSERIE** f. « partie de la grange où l'on entasse le foin et les céréales » Lavoie q. 1239
ALEC 365
ALN 150, 152 ; ALIFO 180
FEW 17, 318a, *TAS ; MassIG 192 ; JunBell 167

Dérivé de *tas* attesté en ce sens depuis 1562 chez Gilles de Gouberville. A l'époque contemporaine il est répandu à travers toute la Normandie, avec une légère extension au sud-ouest de la Picardie en continuité avec l'aire normande (cf. ALPic 58). Le Perche se partage entre *tasserie* au nord et une forme secondaire *entasserie*, au sud, qui s'étend jusqu'en Vendômois. Le type *tasserie* est attesté au Québec depuis 1722 et il est répandu à l'époque contemporaine à travers tout le Québec et marginalement en Acadie où domine *carré*.

–36 **VEILLOCHE** f. « meulon de foin » Lavoie q. 1137
ALEC 814
ALN 192 ; ALIFO 141 à 144 ; ALBRAM 138, 139 ; ALO 27, 27*, 29*
FEW 14, 555, VITICULA ; MassIG 187

Type lexical propre à l'ouest de la France où il est attesté depuis 1468. Il est répandu dans le sud de la Normandie, dans le Perche, en

Haute-Bretagne, Anjou, Touraine, dans le Blésois, le Haut-Poitou, en Aunis et Saintonge. Au Canada, il est répandu à travers tout le Québec où il a été relevé depuis 1810.

–37 **VEILLOTTE** f. « meulon de foin » Lavoie q. 1137
ALEC 814
ALN 192; ALIFO 141 à 145, 176; ALO 27, 27*, 29*; ALCe 301
FEW 14, 555a, VITICULA; MassIG 188

Type lexical attesté depuis 1549 en Normandie et qui a été enregistré par les dictionnaires français depuis Nicot 1606 (*villotte*, s.v. *meulon*). Les dictionnaires contemporains le signalent comme régional, ce qu'il a dû toujours être, car c'est un terme de l'Ouest, variante suffixale de *veilloche* (voir ci-dessus). Il est répandu surtout en Normandie, d'où il déborde légèrement sur la Picardie (cf. ALPic 144) et la Région parisienne, mais il est aussi attesté plus sporadiquement dans le Bas-Maine, en Poitou et Saintonge, dans le Blésois, en Sologne et dans l'Yonne. Il faut noter que le Perche et le Haut-Maine emploient le correspondant masculin *veillot*. Au Canada, l'ALEC a récupéré une vingtaine d'attestations de *veillotte* à travers tout le Québec, où le mot n'est pas attesté avant la fin du 19e siècle.

–38 **VERDAUD, -AUDE** adj. « (avoine) verte » Lavoie q. 1055
ALEC 764
ALN 188; ALIFO 43; ALBRAM 136
FEW 14, 508b, VIRIDIS; MassIG 204-5

Dérivé attesté en français depuis 1610 (*verdaut* « ce qui n'a pas achevé de mûrir », Huguet) et enregistré dans les dictionnaires français de 1690 à 1771 pour qualifier un vin encore vert. A l'époque contemporaine il est répandu exclusivement dans les parlers du nord-ouest et du centre de la France à propos de végétaux. Les atlas linguistiques ne l'ont relevé qu'en Normandie, Haute-Bretagne, dans le Maine, en Anjou et Touraine, mais les glossaires dialectaux le signalent également dans le Perche, le Berry et le Bourbonnais. Au Canada il est attesté au Québec et en Acadie seulement à l'époque contemporaine. En raison de sa rareté, la forme féminine du suffixe a subi des altérations au Québec. A côté de la forme régulière *verdaude*, on a fréquemment une réfection en *verdaute*, ou bien l'adjectif est traité comme épicène. Parfois le suffixe *-âtre* lui a été substitué. Pour un traitement parallèle, voir *clairaud* ci-dessus.

–39 **VERGE** f. « battoir du fléau » Lavoie q. 1090
ALEC 857
ALN 157 ; ALIFO 189* ; ALBRAMMs ; ALO 81 ; ALCe 328
FEW 14, 498a, VIRGA ; MassIG 212

Enregistré dans les dictionnaires français depuis 1828 pour le manche du fléau, ce mot est usité dans les parlers dialectaux de l'ouest et du sud-est du domaine d'oïl surtout pour le battoir du fléau. Au Québec il n'a été relevé que dans deux points de l'Est par l'ALEC.

4. *La carte cumulative*

4.0. Les identités pour chaque point des cinq atlas linguistiques avec les types lexicaux québécois d'origine dialectale ayant été calculées (carte 1), on peut établir une carte schématique (carte 2) destinée à visualiser les zones d'accord plus ou moins grand selon une échelle déterminée tout à fait empiriquement. Cette carte est significative pour plusieurs raisons.

4.1. Le nombre d'identités est fortement contrasté entre les points. Une vingtaine d'entre eux n'attestent aucune identité avec les types lexicaux québécois, ne possèdent aucun des 39 types lexicaux retenus pour la comparaison. A l'autre extrémité de l'échelle, un point (ALIFO pt 17) connaît 18 de ces types lexicaux. Si l'on tient compte du fait qu'il y a cinq cas de synonymie, la comparaison porte en réalité plutôt sur 34 termes que sur 39, puisque chacun des points d'atlas ne connaît, sauf exception, que l'un des deux termes des paires synonymiques. Dans cette optique 18 types lexicaux communs avec le québécois signifient un taux d'identité de plus de 50 %. Ce taux varie donc selon les points entre 0 % et plus de 50 %. La différence est suffisamment nette pour être tenue pour significative.

4.2. Les taux d'identité ne se répartissent pas de façon désordonnée à travers l'espace : il y a des zones à forts taux d'identité et d'autres à très faibles taux. Tout le Centre et le Poitou ne connaissent que très peu des 39 types lexicaux. Sur 202 points situés au sud de la Loire, 145 connaissent moins de 5 de ces types lexicaux et les vingt qui les ignorent tous se trouvent dans cette zone. A l'inverse une zone relativement compacte au nord de la carte en connaît au moins dix, de même que de façon isolée trois points des Côtes-d'Armor, ce qui équivaut à un taux d'identité de 29 % avec les types lexicaux québécois. Alors qu'une distribution anarchique des valeurs interdirait de tirer quelque conclusion que ce soit, une

telle répartition est suffisamment tranchée pour qu'on lui attribue une signification.

4.3. La zone à forts taux d'identité est organisée hiérarchiquement. Elle recouvre une petite bande en Bretagne, la majeure partie de la Normandie, le Perche, le sud de l'Ile-de-France et l'ouest de l'Orléanais. Les valeurs y croissent à mesure que l'on va de sa périphérie vers son centre. Cette zone contient une longue bande qui s'étend du Mont-Saint-Michel à Orléans (à l'exception du pt ALN 33 dans le Calvados) où le taux d'identité avec les types lexicaux québécois atteint au moins 35 % dans chacun des points. Et au centre de cette bande court une longue arête, passant approximativement par Sées, Mortagne-au-Perche, La Loupe et Chartres, où le taux d'identité est d'au moins 46 %. Une telle organisation ne peut être le fruit du hasard.

4.4. Elle n'est pas non plus un artefact. La comparaison est faite avec les données de cinq atlas, qui sont des œuvres distinctes quoique coordonnées. On pourrait croire que leurs différences de conception soient la source possible des différences des taux d'identité, puisque la zone des forts taux d'identité couvre essentiellement le domaine de deux atlas seulement, l'ALIFO et l'ALN. Mais on ne constate pas de rupture brutale des valeurs à la frontière entre deux atlas. Les valeurs sont similaires à la jonction de l'ALN et de l'ALBRAM, par exemple 11 au point ALN 20 et 10 au point ALBRAM 40, 9 et 8 respectivement aux points ALN 29 et ALBRAM 76. De même à la frontière de l'ALIFO et de l'ALBRAM, on a 10 identités dans les points ALIFO 35 et 9 au point ALBRAM 120, respectivement 9 et 10 dans les points ALIFO 37 et ALBRAM 122. Les valeurs sont également du même ordre de grandeur à la jonction de l'ALBRAM et de l'ALO, de l'ALO et de l'ALCe, de l'ALIFO et de l'ALO. Il n'y a qu'à la frontière constituée par la Loire entre l'ALIFO et l'ALCe que les valeurs accusent une forte déclivité: 10 au point ALIFO 67 et 1 au point ALCe 8, 11 au point ALIFO 62 et 1 au point ALCe 1, 7 au point ALIFO 60 et 0 au point ALCe 3, 7 au point ALIFO 66 et 2 au point ALCe 5. Mis à part cette discordance qui reste à expliquer, on peut dire que le découpage de l'ouest de la France entre les atlas ne joue vraisemblablement aucun rôle dans la variation du taux d'identité selon les points d'enquêtes. Dans le même ordre d'idées, il faut noter que les deux atlas qui contiennent la zone des forts taux d'identité connaissent aussi des points à très faibles valeurs. Dans les îles anglo-normandes, l'ALN n'enregistre qu'un seul des 39 types lexicaux à Guernesey, 2 à Serck et 3 à Jersey. De même l'ALIFO n'en a récolté que

3 dans deux points situés au nord de Paris. On ne peut douter que la carte cumulative ne décrive approximativement une réalité.

4.5. Et cette réalité n'est pas incompatible avec ce que l'on sait déjà. Il y a beau temps qu'on connaît les affinités entre le québécois et les parlers dialectaux de l'Ouest au nord de la Loire, tandis que l'acadien a plus de traits communs avec ceux du sud de la Loire. La carte cumulative est seulement plus précise, en ce sens qu'elle détermine, entre la Manche et la Loire, une zone plus réduite, englobant le sud de la Basse-Normandie, le Perche et la Beauce dont les parlers ont un nombre significatif de dialectalismes en commun avec le québécois de l'Est. De plus cette localisation concorde avec celle obtenue lors de l'expérience semblable menée sur une plus petite échelle (Chauveau à paraître). Que la comparaison porte sur une dizaine ou une trentaine d'unités, les résultats sont de même nature. Les comptages pointent, à chaque fois, une région située aux confins de la Normandie, du Maine, du Perche et de l'Ile-de-France comme étant celle qui est la plus proche lexicalement du québécois de l'Est.

4.6. Cette détermination n'est pas surprenante quand on examine la répartition géographique des termes retenus. La zone à forts taux d'identité possède à la fois les dialectalismes de grande extension et des dialectalismes très étroitement localisés. Cette zone connaît des mots comme: *botteau, coyer, percher, serre, veilloche, verge,* qui ont été récupérés çà et là à travers tout l'Ouest, et des mots qui sont usités à travers tout le Nord-Ouest comme: *broc, barbillon, empoch(et)er.* Mais cette zone possède aussi quelques-uns des termes de notre liste qui n'ont qu'une extension géographique très restreinte dans l'Ouest comme: *fanil, fauciller, grosse gerbe, minot, minoter, perchau, pochetée.* Et même, parmi ces derniers, quelques-uns n'ont jamais été notés en France ailleurs que dans cette zone, comme: *fanil, grosse gerbe, perchau, minoter.* Cette zone combine, de façon tout à fait normale, un vocabulaire qu'on pourrait dire occidental, et même nord-occidental, et quelques types lexicaux qui lui sont propres. Le vocabulaire répandu dans les parlers du Nord-Ouest assure à ceux-ci un bon taux moyen d'identité, mais ce sont les localismes qui déterminent la zone des forts taux d'identité. Le québécois de l'Est atteste les mêmes occidentalismes et les mêmes localismes que cette zone. Les premiers, dès longtemps aperçus, montraient les affinités entre québécois et dialectes de l'ouest de la France. Le repérage des seconds était pratiquement impossible avant la parution des atlas régionaux. Ce sont leurs cartes linguistiques qui permettent de prendre en compte des types

lexicaux dont l'aire d'extension ne peut être établie autrement. Elles rendent ainsi possible une localisation plus fine des affinités entre québécois et parlers de l'Ouest français.

4.7. Cette localisation précise serait tout à fait étrange si les dialectalismes du québécois de l'Est constituaient un « capharnaüm d'occidentalismes ». Mais une cohérence structurelle se manifeste entre certaines des données retenues. C'est le même suffixe *-etée* que l'on a dans *broquetée, fourchetée, pochetée* pour signifier la quantité contenue ou portée, sur le modèle de *pelle* > *pelletée.* On a le même suffixe *-aud* dans *clairaud* et *verdaud* pour signifier une nuance de coloration, comme dans *noiraud, rougeaud.* On pourrait voir dans ces exemples des extensions ou des régularisations faites sur place. Mais il faut constater que le suffixe *-aud,* dont la productivité a très nettement décru après le 16e siècle (TLF; Baldinger 1990: 728), n'est guère vigoureux non plus dans la compétence des locuteurs québécois, au vu des réfections que certains lui font subir. C'est l'indice de formes héritées plutôt que de créations récentes. Une dérivation comme *minot* > *minoter,* du fait de sa rareté, atteste elle aussi un phénomène de maintien plutôt que de convergence. D'autre part il est peu probable qu'un petit ensemble lexical comme *batterie, tasserie, perchau* dénommant trois parties d'un même bâtiment, la grange, puisse s'être créé indépendamment, lorsqu'on constate l'existence du même ensemble dans quatre points épars en Basse-Normandie (ALN pts 28, 33, 36, 51). Puisqu'une trentaine de points de la même région connaissent deux des trois termes, ces quatre points représentent certainement les restes d'une aire autrefois plus vaste, mais qui s'est réduite du fait de la raréfaction de *batterie* au sens d'« aire de grange ». Il est hautement improbable qu'un micro-ensemble lexical identique se soit recréé de façon indépendante au Québec ou s'y soit recomposé à partir d'éléments d'origines dialectales diverses. Ces marques de cohérence lexicale à l'intérieur de la liste des dialectalismes du québécois de l'Est justifient dans une certaine mesure la détermination assez restreinte de l'origine géographique principale de ceux-ci.

4.8. La présence dans les parlers ruraux du Québec de types lexicaux d'origine dialectale traduit l'influence linguistique de leurs introducteurs au sein de la nouvelle colonie. Tant qu'on n'avait pas la possibilité de mesurer avec quelque précision la qualité des affinités entre le québécois et les parlers des différentes provinces de l'ouest de la France, il ne pouvait être question d'évaluer l'importance relative des différentes variétés géolinguistiques dans la formation du québécois. La carte cumulative

des attestations dans l'ouest de la France de dialectalismes passés dans les parlers québécois de l'Est apporte un élément intéressant, puisqu'elle visualise de manière assez précise et assez fiable la zone de l'Ouest français qui a les plus fortes affinités avec le québécois de l'Est. L'hypothèse la plus simple est que les immigrants originaires de cette zone ont joué dans la formation du lexique québécois un rôle incomparablement plus fort que celui de tous les autres provinciaux qui se sont établis au Canada.

5. *Signification de la carte cumulative pour les origines dialectales du Québec*

5.1. Si l'on compare la carte cumulative à la carte intitulée « Distribution des pionniers des deux sexes selon le lieu d'origine » donnée en annexe de Charbonneau 1987, on voit que les seuls immigrants constituant un groupe suffisamment notable et qui soient originaires de la zone des forts taux d'identité sont les Percherons. Les Normands partis au Canada étaient surtout des Haut-Normands, donc d'une région qui ne constitue pas l'épicentre de la zone déterminée par la carte cumulative. Il en est de même pour Paris qui fut un important centre d'émigration surtout de femmes. La moyenne vallée de la Loire a fourni trop peu d'immigrants pour qu'on puisse leur attribuer un rôle prépondérant. Le seul point commun entre les deux cartes, ce sont les immigrants partis du Perche, locuteurs des parlers percherons.

5.2. Jusqu'ici nous avons conduit la comparaison au seul niveau du point d'enquête d'atlas. Mais quelle que soit la qualité d'une telle enquête, on sait qu'elle ne peut parvenir à récolter la totalité du lexique disponible dans une localité. Les termes secondaires, en situation de polymorphisme, par exemple, ont tendance à lui échapper. La récupération des archaïsmes dans l'état de délabrement des parlers ruraux contemporains est assez aléatoire. D'autre part, depuis plus de trois siècles que les immigrants sont partis, la situation linguistique a pu évoluer localement. Si l'on compare notre liste de 39 termes avec l'ensemble des données recueillies sur les parlers percherons, on peut espérer avoir une vision plus proche de la réalité ancienne. Le *Trésor du parler percheron* contient 12 des types lexicaux de notre liste: *barbillon, bottiau, broc, couillé, fani, fauciller, grosse gerbe, perchaux, pouchetée, tasserie, veilloche, verdaud.* On peut y joindre les 16 autres types qui sont attestés dans au moins un point de la dizaine de points percherons de l'ALIFO: *batte, botte, clairaud, dizeau, empoch(et)er, enveillocher, fourchetée, javelier, minot, minoter, mulon, percher, serre, sumer, talle, verge.* Au total cela fait 28 types

lexicaux que l'on peut qualifier de totalement ou partiellement percherons à l'époque contemporaine. On peut difficilement penser rencontrer une aussi forte affinité avec les parlers de l'Est québécois sur toute autre surface équivalente à celle du Perche. Quant aux 11 types lexicaux restants, quelques-uns d'entre eux peuvent avoir été usités dans les parlers percherons il y a trois siècles. Cette éventualité est vraisemblable dans le cas d'archaïsmes dont l'aire d'extension s'est aujourd'hui restreinte, mais qui subsistent encore dans certains parlers des provinces immédiatement voisines, comme *gaudriole, jeton, maintien, mule, revannes.* C'est quasi certain pour *batterie* « aire de grange » qui ne survit dans l'Ouest à l'époque actuelle qu'en trois aires disloquées en Haute-Normandie, en Basse-Normandie et dans la moyenne vallée de la Loire. Les glossaires dialectaux du 19e siècle attestent le même type lexical dans le Bas-Maine et en Vendômois (FEW 1, 294a), étendant ainsi à la rencontre l'une de l'autre deux des aires actuelles de ce mot. Enfin l'ALBRAM a récolté dans le Haut-Maine la même forme, dans un point situé près du Perche, à mi-chemin dans l'espace laissé libre par les deux aires précédentes, pour désigner un plancher de perches dans la grange (ALBRAM 585 pt 113), signification manifestement secondaire. D'autres types lexicaux qui sont des formations dialectales sans attestations très anciennes ont été notés à proximité du Perche: *broquetée, épiochon, veillotte.* Il serait sans doute téméraire d'en faire eux aussi des percheronnismes. Car il y a, dans notre liste des québécismes d'origine dialectale, deux types lexicaux qui ne sont certainement pas d'origine percheronne: *agrain* et *quinteau.* Le premier est caractéristique des parlers du sud de la Loire et un type différent *égrain* est attesté dans le Perche. L'aire du second est trop occidentale, de la Bretagne à la Saintonge, et il s'oppose au type *dizeau* qui couvre le nord et le nord-ouest du domaine d'oïl, dont le nord du Perche. Il ne saurait donc être question d'identifier tous les québécismes de notre liste comme des percheronnismes. Il suffit de noter que plus des deux tiers d'entre eux sont attestés dans le Perche à l'époque contemporaine pour mettre en évidence la forte influence des Percherons dans la formation du québécois.

5.3. Or cette conclusion ne s'accorde pas en apparence avec les données des démographes sur la formation de la population québécoise. Tous calculs faits, et bien faits, les démographes aboutissent au pourcentage de 4,7 % de Percherons parmi les pionniers qui ont fondé le Canada. Comment se pourrait-il qu'une aussi faible minorité ait pu avoir une influence aussi déterminante que celle que révèlent nos analyses? Que l'influence linguistique ne soit pas directement et toujours corrélée au nombre est une proposition maintes fois vérifiée. Mais le prestige du parler percheron

n'a jamais été tel pour que cela suffise à convaincre. Il faut reprendre les données démographiques. Nous utilisons pour cela les statistiques de Lortie 1914. Quoiqu'elles aient été établies il y a près d'un siècle, elles ne sont pas globalement en désaccord avec les données plus récentes, et elles présentent sur ces dernières l'avantage de fournir une chronologie de l'immigration plus détaillée et une détermination plus fine des origines provinciales des immigrants. L'inclusion quasi systématique du Perche dans la Normandie à l'intérieur des statistiques récemment publiées les rend inutilisables dans notre perspective. Lortie comptabilise 4894 immigrants, d'origine française connue, arrivés au Québec de 1608 à 1700, parmi lesquels 238 Percherons. Dans les statistiques de Lortie les Percherons représentent donc 4,8 % des immigrants du 17e siècle, ce qui concorde avec les 4,7 % d'immigrants établis au Québec pendant la période 1608-1730 que leur attribue Charbonneau 1987. Toutefois l'importance proportionnelle des Percherons sur la période n'est peut-être pas l'élément le plus important. Il faut aussi examiner la chronologie de leurs arrivées, la répartition spatiale de leurs établissements, leur descendance et leur comportement économique et social.

5.3.1. La colonisation du Québec s'amorce véritablement en 1627 avec la constitution de la Compagnie des Cent-Associés et l'immigration des Percherons est une des premières réalisations de celle-ci: «La véritable immigration ne commence qu'en 1634 avec l'arrivée du premier des deux groupes de colons que Giffart avait ramenés du Perche» (Le Moine 1968: 145). Selon Lortie, 89 Percherons sont arrivés au Québec de 1608 à 1640, 122 de 1640 à 1660, 24 de 1660 à 1680 et 3 de 1680 à 1700. Cela signifie que l'immigration percheronne est pratiquement tarie dès 1680 et que l'essentiel des Percherons est arrivé avant 1660. Il y a plus déterminant que ces chiffres bruts, c'est la proportion des Percherons parmi les immigrants. De 1608 à 1640 les Percherons représentent 30 % des immigrants, et cette proportion va décroître progressivement. Sur la période 1608-1660 ils constituent encore 16,7 % des immigrants, pour descendre à 6,1 % sur la période 1608-1680 et aboutir enfin à 4,8 % sur tout le siècle. Leur importance proportionnelle finale est très faible, mais, en revanche, pendant la première période, entre 1608 et 1640, ils représentent le groupe provincial le plus important, à égalité avec les Normands. Si on leur adjoint leurs voisins, venus de la région de Chartres et qui ne devaient pas avoir un parler très différent du leur, à en juger par les résultats de notre carte cumulative, Percherons et Beaucerons représentent 34,7 % des immigrants pendant cette même période. Lorsque se crée une nouvelle communauté humaine, les débuts ne sont-ils pas capitaux?

Dans leurs études sur la formation de la population québécoise les démographes ont bien établi que « tout s'est joué dès les premiers temps de la colonie. La population a été définie très tôt en des termes qu'elle devait essentiellement conserver par la suite, parce que l'immigration n'a rapidement joué qu'un rôle secondaire dans son développement » (Desjardins 1990 : 74). Les démographes fixent aux alentours de 1680 la fin de la période de formation de la population québécoise : après cette date l'immigration ne joue plus qu'un rôle très secondaire (Charbonneau 1987 : 18). Il se pourrait que certains traits caractéristiques de la langue des Québécois aient été déterminés très précocement, dans la période où les Percherons constituaient une forte minorité de la population, c'est-à-dire dans le deuxième tiers du 17e siècle.

5.3.2. Ces Percherons qui sont arrivés dans les débuts de la colonie se sont surtout établis dans les premières fondations françaises au Québec. La colonisation a progressé d'est en ouest en remontant le Saint-Laurent. Les étapes en sont jalonnées par la fondation de Québec en 1608, Trois-Rivières en 1634 et Montréal en 1642. La très forte minorité percheronne d'avant 1640 était concentrée obligatoirement dans l'est de la colonie. L'importance insignifiante après 1660 de l'immigration des Percherons fait qu'ils n'ont que peu participé au développement plus tardif de l'ouest du Québec. C'est ce que montrent les statistiques de Trudel pour l'année 1663. A cette date, les immigrants d'origine percheronne et leurs descendants représentent 20 % de la population de la région de Québec, mais seulement 7,2 % de celle de la région de Trois-Rivières et 6,8 % de celle de la région de Montréal. La colonisation de Charlevoix à la fin du 17e siècle s'est faite à partir de la région de Québec. Or on a pu établir que 50 % des premiers colons de Charlevoix avaient des ascendants percherons (Jetté, Gauvreau et Guérin 1990 : 101). La population d'origine percheronne ne s'est pas éparpillée de façon égale sur tout le territoire couvert par la colonisation, mais elle s'est au contraire concentrée dans une zone géographique, l'est du Québec, où son influence linguistique a pu jouer de façon plus importante que ne le laisserait supposer son petit nombre dans l'ensemble de la population québécoise.

5.3.3. Autre caractéristique que les démographes ont mise en lumière, la contribution démographique variable des immigrants à la formation de la population québécoise doit être prise en compte. Il est clair qu'un immigrant qui aurait eu deux enfants et quatre petits-enfants aurait apporté une contribution moindre que celui qui aurait eu six enfants et trente-six petits-enfants. Selon les calculs des démographes (Charbonneau

1987: 120-123), la contribution démographique des provinces d'origine serait du même ordre que la part de chacune dans l'immigration. Ainsi les colons originaires du Centre-Ouest représentent 28,1 % de l'ensemble des pionniers et leur contribution démographique est estimée en 1730 à 28 %. Il y a à cela une exception notable, ce sont les Percherons qui représentent 4,7 % des immigrants et dont la contribution démographique est calculée à 7,6 % en 1730, soit environ moitié plus que ce qu'on attendrait en vertu de la règle générale. Cette fécondité relativement plus forte s'est révélée très tôt. En 1663, dans les statistiques de Trudel, les Percherons représentent 11,4 % des immigrants et leurs descendants 20 % des Canadiens de naissance: «par ses additions en naissances, le Perche est la province qui augmente le plus ses effectifs, devançant de loin la Normandie elle-même» (Trudel 1973: 49). La suite du développement a amplifié les conséquences de ce point de départ. Les immigrants ont eu une descendance plus ou moins nombreuse selon leur fécondité, mais surtout selon la précocité de leur arrivée au Québec. L'absence d'immigration féminine après 1680 fait que tout immigrant masculin arrivé après cette date doit épouser une descendante des immigrants des premières heures. C'est ce qui explique que les deux couples qui ont la plus nombreuse descendance en 1730 (Jean Guyon et Mathurine Robin ont alors 2150 descendants, Zacharie Cloutier et Sainte Dupont en ont 2090) soient originaires, tous deux, de Mortagne-au-Perche (Charbonneau 1987: 122).

5.3.4. Les Percherons se signalent encore par leur comportement familial et social. Alors que 78 % des immigrants étaient célibataires lors de leur arrivée (Charbonneau 1987: 149), les Percherons sont venus en familles à l'instigation notamment de Robert Giffard qui préférait recruter des familles plutôt que des individus isolés. Ainsi le couple Jean Guyon-Mathurine Robin s'est-il installé avec ses sept enfants, ce qui explique pour une bonne part l'importance de leur descendance (Charbonneau 1987: 51). D'autre part, tandis que «l'émigration est d'abord un phénomène urbain» (Charbonneau 1987: 47), les Percherons sont des ruraux qui ont été recrutés pour défricher la terre. Avant leur arrivée, le Canada français n'est guère plus qu'un comptoir de traite. L'activité agricole ne démarre véritablement qu'à l'époque de leur installation et ils vont y jouer un rôle important. En 1663, les Percherons occupent 18,8 % des terres concédées en censive, au deuxième rang derrière les Normands qui en occupent 24,5 %, mais loin devant les autres immigrants. Des provinces à forte immigration comme l'Aunis, le Poitou ou la Saintonge ne détiennent chacune qu'un pourcentage inférieur à 5 % des terres concédées

(Trudel 1973: 50). Les immigrants postérieurs d'origine citadine apprendront le métier de la terre en grande partie auprès des immigrants d'origine percheronne et de leurs descendants.

5.3.5. Au total, les Percherons constituent un groupe d'immigrants relativement homogène par ses origines géographiques (le Perche est une unité administrative de faible rayon) et son statut social en France. Ce groupe s'établit très tôt au Canada où il forme une fraction importante de la population de la colonie à ses débuts. Il se concentre dans la région de Québec, la première occupée, qu'il s'active à cultiver. Sa descendance est comparativement plus nombreuse que celle de tout autre groupe d'origine. Ces caractéristiques sociales ne pouvaient pas manquer d'avoir une contrepartie sur le plan linguistique. Assez uniforme au départ, leur vocabulaire agricole offrait aux Percherons un avantage linguistique certain sur les immigrants d'origine citadine qui avaient probablement beaucoup à apprendre en ce domaine. Leur arrivée précoce, en familles, et leur concentration géographique, dans une colonie très peu nombreuse dont ils constituaient une fraction notable, assuraient à leur vocabulaire des possibilités de survie qui étaient refusées à celui d'immigrants isolés et tard venus. Leur nombreuse descendance et l'obligation pour une bonne part de la population québécoise de se consacrer aux activités agricoles donnaient à ce vocabulaire une chance de se diffuser auprès des nouveaux immigrants obligés de s'intégrer, notamment par le mariage, à la communauté humaine déjà constituée avant la fin du 17e siècle.

5.4. Pour déterminer la qualité de cette diffusion à l'intérieur du Canada, nous avons comparé notre liste de 39 termes du québécois de l'Est aux données linguistiques du Canada francophone dans son entier tirées de l'ALEC. Il faut noter que dans l'ALEC quatre des notions étudiées ne font pas l'objet d'une liste. Ainsi *clairaud*, *grosse gerbe*, *perchau* n'y sont documentés que par de rares données contextuelles. La comparaison reste cependant significative quoique les scores ne soient pas aussi élevés qu'ils pourraient l'être. Les identités sont très fortement contrastées puisqu'elles s'échelonnent de 2 à 24 selon les points (compte non tenu du point 24, citadin, qui n'a évidemment pas de données pour les chapitres étudiés). Mais les très faibles valeurs, comme aux points 1 et 2, sont dues au fait que ce sont des agglomérations de pêcheurs peu concernées par le lexique agricole qui fait la matière de la comparaison. Sur la carte cumulative (carte 3) où est symbolisé le nombre de types lexicaux attestés dans chaque point, les valeurs manifestent une certaine organisation de l'es-

pace. Les points d'enquête qui ne connaissent pas plus de 10 des 39 types lexicaux sont des points acadiens, à trois exceptions près (points 100, 102, 171). Ces derniers cas mis à part, on peut dire que les faibles valeurs déterminent l'acadien et qu'à l'inverse les types lexicaux retenus sont bien caractéristiques du québécois. Mais, à l'intérieur même du Québec, une certaine différenciation s'esquisse, si l'on fait abstraction de l'Abitibi et du Témiscamingue, d'occupation très récente. Les fortes valeurs, entre 18 et 24 identités, sont, comme il fallait s'y attendre, typiques de Charlevoix, du Saguenay et du Lac Saint-Jean. Mais on a des valeurs du même ordre dans une dizaine d'autres points disséminés depuis la région au sud de Montréal jusqu'en Gaspésie. Leur densité est cependant plus grande dans l'Est que dans l'Ouest. Les faibles valeurs, de 11 à 14 identités, sont réparties elles aussi à travers le Québec, mais avec une densité nettement plus forte dans l'Ouest, compte non tenu des points de Gaspésie qui tendent à se rapprocher des points acadiens. La différence de cette carte avec la carte cumulative des parlers de France est très nette. En dehors de la zone acadienne, les contrastes restent faibles à l'intérieur du Québec et surtout ne s'organisent pas en aires cohérentes et tranchées. La différenciation qu'on entrevoit n'a pas la netteté de celle qui est évidente en France. Et pourtant elle est bien réelle. Il y a des types qui sont répandus à travers tout le Québec, tels que: *agrain, batte, batterie, broc, javelier, minot, minoter, percher, pochetée, sumer, talle, tasserie, veilloche.* Mais d'autres n'ont été notés que dans l'est de la province, sur des aires parfois vastes, mais aussi réduites: *barbillon, botteau, broquetée, coyer, dizeau, gaudriole, grosse gerbe, jeton, maintien, mule, perchau, revannes, verge.* Parfois l'Est et l'Ouest s'opposent de façon tranchée par des dialectalismes d'origine différente. Pour un mélange de grains, *gaudriole* est un terme de l'Est, auquel l'Ouest préfère un autre terme, d'origine dialectale lui aussi, mais originaire de parlers situés plus à l'ouest de la France, *gabourage* (cf. ALBRAM 8 et 9; ALO 48 et 48*; FEW 22/1, 235a), ou bien des lexies: *grains mêlés, grains mélangés* (cf. L'HeurMoul 424-428). Cette opposition entre l'Est et l'Ouest, mise en évidence sur le plan linguistique par Dulong (1979) et sur le plan social et culturel par Bouchard (1990: 19-21), se discerne dans nos données. Elle devient plus claire, lorsque l'on trace les limites de l'extension des types lexicaux: *barbillon, gaudriole, mule,* qui forment des aires assez cohérentes dans les données de l'ALEC (carte 4). Ces limites sont tout à fait parallèles, perpendiculairement au Saint-Laurent, à l'embouchure d'une part, et entre Québec et Montréal d'autre part. Les points qui attestent les trois types lexicaux s'échelonnent depuis la Gaspésie jusqu'au niveau de Trois-Rivières. Cette répartition est

sûrement imputable à un ensemble de facteurs plutôt qu'à une cause unique: trois siècles d'histoire linguistique et sociale séparent les répartitions modernes de la période formatrice. L'expansion propre à chacun des centres fondateurs a sûrement joué un rôle dans cette répartition: «l'ensemble de l'Est Québécois a débordé vers le centre et le sud-ouest, mais peu d'immigrants vers l'est sont venus de la grande région montréalaise et de ses environs» (Bouchard et Tremblay, à paraître). Il n'en reste pas moins que les types lexicaux caractéristiques des parlers percherons sont plus fortement concentrés dans l'Est. Qu'à une cohérence d'ordre historique corresponde une cohérence géolinguistique, certes plus lâche, le fait ne peut être dû au hasard. L'implantation plus dense des Percherons dans l'Est en rend mieux compte qu'une hypothétique raréfaction de certains types lexicaux plus poussée dans l'Ouest que dans l'Est. Le choix des parlers de l'Est québécois comme base de la comparaison a favorisé la mise en évidence des liens historiques entre parlers percherons et parlers québécois. La comparaison à l'intérieur du Québec montre que la tendance à l'unification n'est pas allée jusqu'à son terme et que, dans le domaine du lexique agricole tout au moins, subsistent des différences régionales qui révèlent entre autres le rôle spécifique de certains groupes d'immigrants.

6.1. C'était le but que se proposait cet article. Il serait illusoire de chercher «l'origine locale» des parlers de la Nouvelle-France (cf. Simoni-Aurembou 1991), de vouloir positionner les parlers français du Québec sur une carte dialectale de la France. Le québécois actuel est le résultat d'un processus dans lequel sont intervenus divers facteurs. Ce qui est possible, et ce que nous avons tenté, c'est de remonter des données linguistiques présentes jusqu'à la période initiale de la formation pour identifier l'un de ces facteurs. Nous espérons avoir montré que, dans la masse et la diversité des dialectophones au moins potentiels qui se sont installés au Québec, un groupe de locuteurs, les Percherons, a joué un rôle prépondérant, mais non exclusif, au moins dans un domaine lexical et dans une zone géographique. Un seul fait suffit à démontrer qu'il ne s'agit que d'un seul des facteurs à l'œuvre: dans un secteur du lexique particulièrement favorable au maintien des dialectalismes, nous n'avons retenu comme d'origine dialectale que 39 types lexicaux parmi les centaines qui ont été notés. Les autres relèvent donc d'explications différentes. Ce facteur déterminé, il restera à en évaluer la portée. Une forte influence lexicale n'implique pas ipso facto la même influence sur la phonologie ou la morphologie. Il n'est même pas sûr que tous les secteurs du lexique aient été touchés au même degré. Néanmoins le lexique agricole reste un bon indicateur de l'influence linguistique, dans la mesure où la majeure partie de

la population québécoise a dû se consacrer à l'agriculture pour assurer la survie de la colonie.

6.2. Pour caractériser correctement un facteur, il convient en outre de déterminer du mieux possible ses modes opératoires. Dans un processus évolutif, la chronologie est primordiale. Le plus probable est que les percheronnismes n'ont pu s'implanter que dans le deuxième tiers du 17e siècle, avant la grande vague d'immigration de 1663 à 1680. Avant la prise en main de la colonisation par l'administration royale, la colonie ne compte que quelques milliers d'habitants répartis en trois communautés groupées autour de leurs forts. C'est seulement dans ce contexte social que les Percherons ont pu jouer un rôle linguistique notable, ce qui implique que l'une des caractéristiques linguistiques du québécois se soit déterminée dans ses grandes lignes très tôt. Cela s'accorde avec la conclusion de Poirier (1975: 255) selon laquelle dès la deuxième moitié du 17e siècle s'était constituée « une sorte de koinè » au sein de la colonie laurentienne.

6.3. Dans la caractérisation d'un facteur il faut inclure aussi ses possibilités d'interaction avec les autres facteurs en jeu. Or il est clair que, parmi toutes les variétés dialectales du domaine d'oïl, les parlers percherons représentaient au 17e siècle l'une des moins différenciées du français. Aux oreilles des locuteurs du français, le parler des Percherons devait sonner comme une espèce de français populaire. Si l'on examine les caractéristiques phonétiques du parler percheron aux 19e et 20e siècles telles qu'elles sont décrites par Simoni-Aurembou 1979, on voit qu'elles sont toutes attestées dans le patois de la banlieue parisienne au 17e siècle analysé par Rosset 1911. On rencontre dans les deux parlers *ouè* pour *oi*: *mouè* « moi » (Simoni-Aurembou 1979: 201; Rosset 1911: 90) ou encore *è*: *frèd* « froid » (Simoni-Aurembou 1979: 202; Rosset 1911: 197); la fermeture en *ou* d'un ancien *o* ouvert long: *chouse* « chose » (Simoni-Aurembou 1979: 201; Rosset 1911: 79); *i* pour *ui*: *brit* « bruit » (Simoni-Aurembou 1979: 202; Rosset 1911: 197), ou encore *oui*: *bouis* « buis » (Simoni-Aurembou 1979: 202; Rosset 1911: 213-214); la réduction de *ien* à *en*: *ben* « bien » (Simoni-Aurembou 1979: 201) ou *an*: *ban* « bien » (Rosset 1911: 196); l'évolution de l'ancienne triphtongue *eau* en *iau*: *chapiau* « chapeau » (Simoni-Aurembou 1979: 201-202; Rosset 1911: 204-205); la métathèse de *-re-* en *-er-* entre consonnes: *ferdaine* « fredaine » (Simoni-Aurembou 1979: 202; Rosset 1911: 305-306); la dénasalisation de *-un-* en *-eun-*: *pleume* « plume » (Simoni-Aurembou 1979: 203; Rosset 1911: 177); la palatalisation de *t* devant yod: *moiquié* « moitié » (Simoni-Aurembou 1979: 203; Rosset 1911: 314), de *l* devant yod: *déguier* « délier » (Simoni-Aurembou 1979: 203; Rosset 1911: 320);

l'amuissement de *r* final: *fé* «fer» (Simoni-Aurembou 1979: 202; Rosset 1911: 260). Cette courte liste, qui ne rassemble pas, sans doute, toutes les caractéristiques phonétiques du percheron, mais seulement les principales, manifeste bien cependant l'accord global entre ce parler et celui des habitants de la banlieue de Paris, en même temps que sa faible différence avec le français. Le parler percheron devait être perçu moins comme un dialecte du français que comme le français des couches populaires. Pour les locuteurs de dialectes très particularisés, comme le normand ou le saintongeais, par exemple, il a pu, comme tel, représenter un des relais, provisoire et partiel, dans la voie de la dédialectalisation qui s'est opérée au Québec. Les résultats de ce travail invitent à examiner ultérieurement cette hypothèse, ne serait-ce que pour en tracer les limites, l'articuler avec les autres explications, ou pour l'infirmer.

Angers. Jean-Paul CHAUVEAU
Chicoutimi. Thomas LAVOIE

Bibliographie

Académie 1694 = *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1re éd., 1694.

ALB = Gérard Taverdet, *Atlas linguistique et ethnographique de la Bourgogne*, Paris, CNRS, 3 vol., 1975-1980.

ALBRAM = Gabriel Guillaume et Jean-Paul Chauveau, *Atlas linguistique et ethnographique de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine*, Paris, CNRS, vol. 1, 1976, vol. 2, 1983 –.

ALCB = Henri Bourcelot, *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*, Paris, CNRS, 3 vol., 1966-1978.

ALCe = Pierrette Dubuisson, *Atlas linguistique et ethnographique du Centre*, Paris, CNRS, 3 vol., 1971-1982.

ALEC = Gaston Dulong et Gaston Bergeron, *Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 10 vol., 1980.

ALF = Jules Gilliéron et Edmond Edmont, *Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion, 1902-1910.

ALG = Jean Séguy, *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, Paris, CNRS, 6 vol., 1954-1973.

ALIFO = Marie-Rose Simoni-Aurembou, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Ile-de-France et de l'Orléanais*, Paris, CNRS, vol. 1, 1973, vol. 2, 1978 –.

ALN = Patrice Brasseur, *Atlas linguistique et ethnographique normand*, Paris, CNRS, vol. 1, 1980, vol. 2, 1984 –.

ALLoc = Xavier Ravier, *Atlas linguistique et ethnographique du Languedoc occidental*, Paris, CNRS, 3 vol., 1978-1986 –.

ALO = Geneviève Massignon et Brigitte Horiot, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Ouest*, Paris, CNRS, vol. 1, 1971, vol. 2, 1974, vol. 3, 1983 –.

ALPic = Fernand Carton et Maurice Lebègue, *Atlas linguistique et ethnographique picard*, Paris, CNRS, vol. 1, 1989 –.

Baldinger 1990: Kurt Baldinger, *Die Faszination der Sprachwissenschaft*, Tübingen, Niemeyer.

Barbaud 1984: Philippe Barbaud, *Le choc des patois en Nouvelle-France, Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Bouchard 1990: Gérard Bouchard, Représentations de la population et de la société québécoises, in *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, n° 1 (1990), pp. 7-28.

Bouchard et Tremblay (à paraître): Gérard Bouchard et Marc Tremblay, *Le peuplement francophone au Canada: survol historique et géographique (17e-20e siècles)*.

Charbonneau 1987: Hubert Charbonneau et alii auctores, *Naissance d'une population, Les Français établis au Canada au 17e siècle*, Paris, PUF.

Charbonneau 1990: Hubert Charbonneau, Le caractère français des pionniers de la vallée laurentienne, in *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, n° 1 (1990), pp. 49-62.

Chauveau 1986: Jean-Paul Chauveau, La fête de la moisson et des battages, in *Impacts*, Angers, 1986, n° 1, pp. 43-56.

Chauveau (à paraître): Jean-Paul Chauveau, Le vocabulaire du matériel agricole au Canada et dans l'ouest de la France, dans les *Actes du colloque d'Augsburg: Français du Canada - Français de France*, Tübingen, Niemeyer.

Cotgrave 1611 = Randle Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London, 1611.

Dawson 1960: Nora Dawson, *La vie traditionnelle à Saint-Pierre (Ile d'Orléans)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

DC = Ch. du Fresne du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. L. Favre, Paris, Librairie des sciences et des arts, 10 vol., 1937-1938.

DEAF = Kurt Baldinger, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Tübingen, Niemeyer, depuis 1974.

Desjardins 1990: Bertrand Desjardins, Homogénéité ethnique de la population québécoise sous le Régime français, in *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, n° 1 (1990), pp. 63-76.

Ditchy = Jay K. Ditchy, *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, Droz, 1932.

Dulong 1979: Gaston Dulong, Atlas linguistique de l'Est du Canada, in *Protée*, vol. 7, n° 2, (Les français régionaux du Québec), pp. 47-62.

DuPineauR = Pierre Rézeau éd., *Dictionnaire angevin et françois (1746-1748) de Gabriel-Joseph Du Pineau*, Paris, Klincksieck, 1989.

Edeine 1983: Bernard Edeine, *Le vieux parlage solognot*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1983.

FEW = Walther von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Basel, Zbinden, 25 vol., depuis 1922.

Fondet 1980: Claire Fondet, *Dialectologie de l'Essonne et de ses environs immédiats*, Paris, Champion, 2 vol.

FTLFQ = *Fichier du Trésor de la langue française au Québec.*

Godbout 1946: Archange Godbout, Nos hérédités provinciales françaises, in *Les Archives du Folklore*, vol. 1, pp. 14-40.

Furetière 1690 = Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye - Rotterdam, 1690 (réimpression Paris, Le Robert, 1978).

GPFC = La Société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale limitée, 1930.

Huguet = Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, 7 vol., 1925-1967.

JunBell = Marcel Juneau, Glanures lexicales dans Bellechasse et dans Lévis, in Marcel Juneau et Georges Straka éd., *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, vol. 1 (1975), pp. 141-191.

JunPMeun = Marcel Juneau et Claude Poirier, *Le livre de comptes d'un meunier québécois (fin 17e - début 18e siècle): édition avec étude linguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973.

JunPron = Marcel Juneau, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec, Étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972.

Lavoie = Thomas Lavoie, Gaston Bergeron et Michelle Côté, *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Québec, Les publications du Québec, 1980.

Lavoie 1991: Thomas Lavoie, La formation de régions linguistiques québécoises, in *Dialangue*, Chicoutimi, vol. 2 (1991), pp. 37-42.

Le Moine 1968: Le Moine, La première immigration française au Québec, in collectif, *La découverte de l'Amérique*, Paris, Vrin.

L'HeurMoul = Réjean L'Heureux, *Vocabulaire du moulin traditionnel au Québec des origines à nos jours, Documents lexicaux et ethnographiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982.

Lortie 1914: Stanislas-A. Lortie, Origine des premiers colons canadiens-français, in *Premier congrès de la langue française*, Québec, L'Action sociale limitée.

Massicotte 1978: Micheline Massicotte, *Le parler rural de l'Ile-aux-Grues (Québec), Documents lexicaux*, Québec, Presses de l'Université Laval.

MassIG = Massicotte 1978.

Massignon = Geneviève Massignon, *Les parlers français d'Acadie, Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 1962, 2 vol.

Morin, Dud'huit, Simoni 1979: Alain Morin, Albert Dud'huit, Marie-Rose Simoni-Aurembou, *Le trésor du parler percheron*, Association des amis du Perche, Mortagne-au-Perche.

Nicot 1606 = Jean Nicot, *Thresor de la langue française tant ancienne que moderne*, Paris 1606 (réimpression Paris, Picard, 1960).

Poirier 1975: Claude Poirier, La prononciation québécoise ancienne d'après les graphies d'un notaire du 17e siècle, *in* Marcel Juneau et Georges Straka éd., *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, vol. 1 (1975), pp. 193-256.

Régnier 1979: Claude Régnier, *Les parlers du Morvan*, Château-Chinon, Académie du Morvan, 1979, 3 vol.

Robert = Paul Robert, *Le Grand Robert de la langue française, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2e éd. par Alain Rey, Paris, Le Robert, 1985, 9 vol.

Rosset 1911: Théodore Rosset, *Les origines de la prononciation moderne étudiées au 17e siècle d'après les remarques des grammairiens et des textes en patois de la banlieue parisienne*, Paris, Armand Colin.

Séguin 1963: R.-L. Séguin, *Les granges du Québec*, Ottawa, Musée national du Canada.

Séguin 1989: R.-L. Séguin, *L'équipement aratoire et horticole du Québec ancien (17e, 18e et 19e siècles)*, Montréal, Guérin Littérature, 2 vol.

Simoni-Aurembou 1979: Marie-Rose Simoni-Aurembou, *Notes sur le parler percheron*, in Morin, Dud'huit, Simoni 1979: 199-204.

Simoni-Aurembou 1991: Marie-Rose Simoni-Aurembou, Mirages génétiques, in Brigitte Horiot éd., *Actes du colloque de Cognac, Français du Canada - Français de France*, Tübingen, Niemeyer.

Straka 1987: Georges Straka, Sur le traitement de l'e devant nasale en syllabe initiale: fener-faner, mais fenouil, fenaison, in « *Romania ingeniosa* »: *Festschrift Hilty*, Berne, Peter Lang, pp. 237-59.

TLF = Paul Imbs puis Bernard Quémada dir., *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du 19e et du 20e siècle (1789-1960)*, Paris, CNRS, depuis 1971.

TLFQ = Claude Poirier éd., *Dictionnaire du français québécois, Volume de présentation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1985.

Trudel 1973: Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides.

Tuaillon 1973: Gaston Tuaillon, Compte rendu de JunPron, in *RLiR* 37 (1973), pp. 224-227.

Van Gennep = Arnold Van Gennep, *Manuel de folklore français*, Paris, Picard, 8 vol., 1937-1953.

Carte cumulative des types lexicaux québécois présents dans les atlas de l'Ouest français

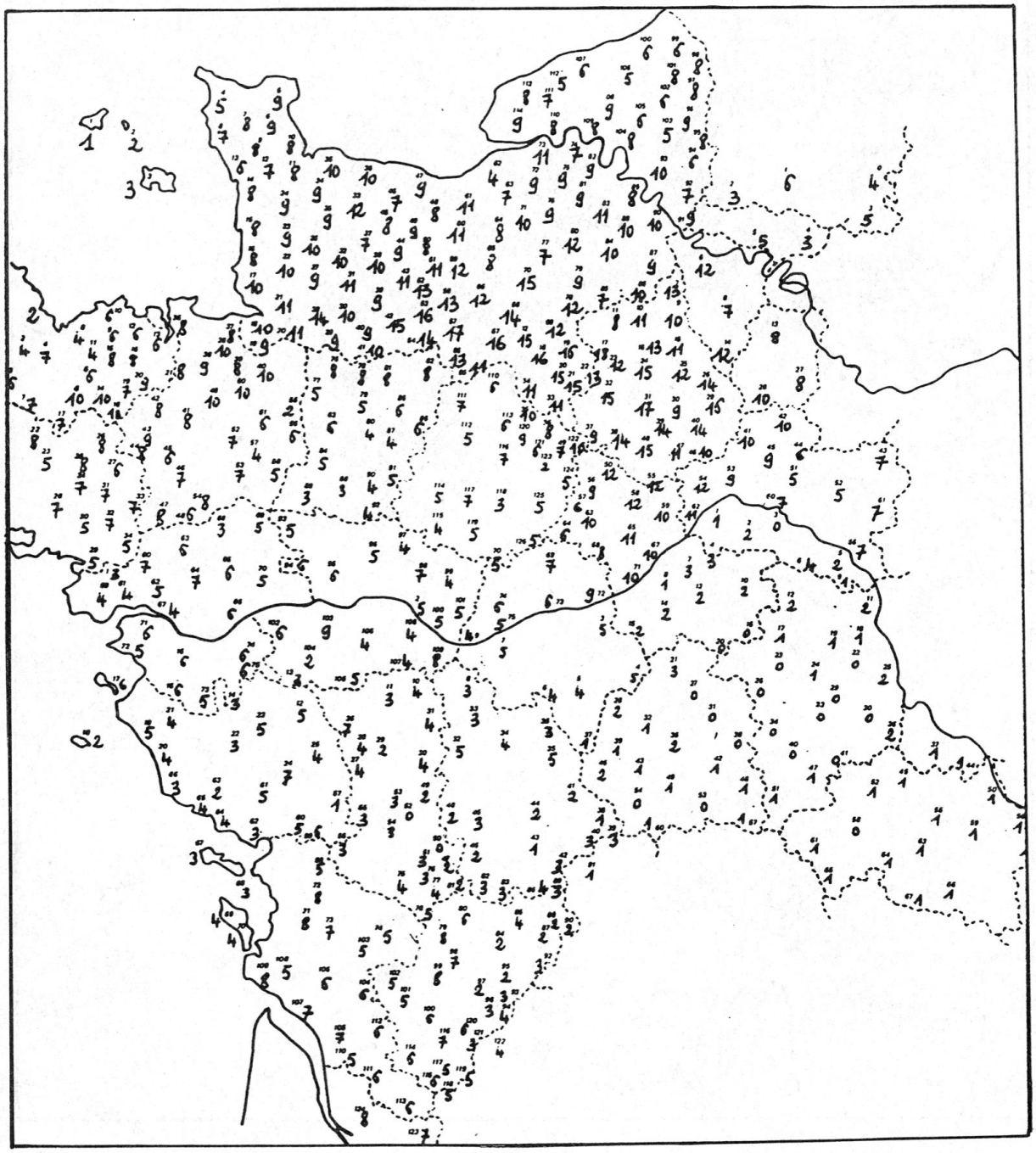

Carte 1

Schématisation de la carte cumulative

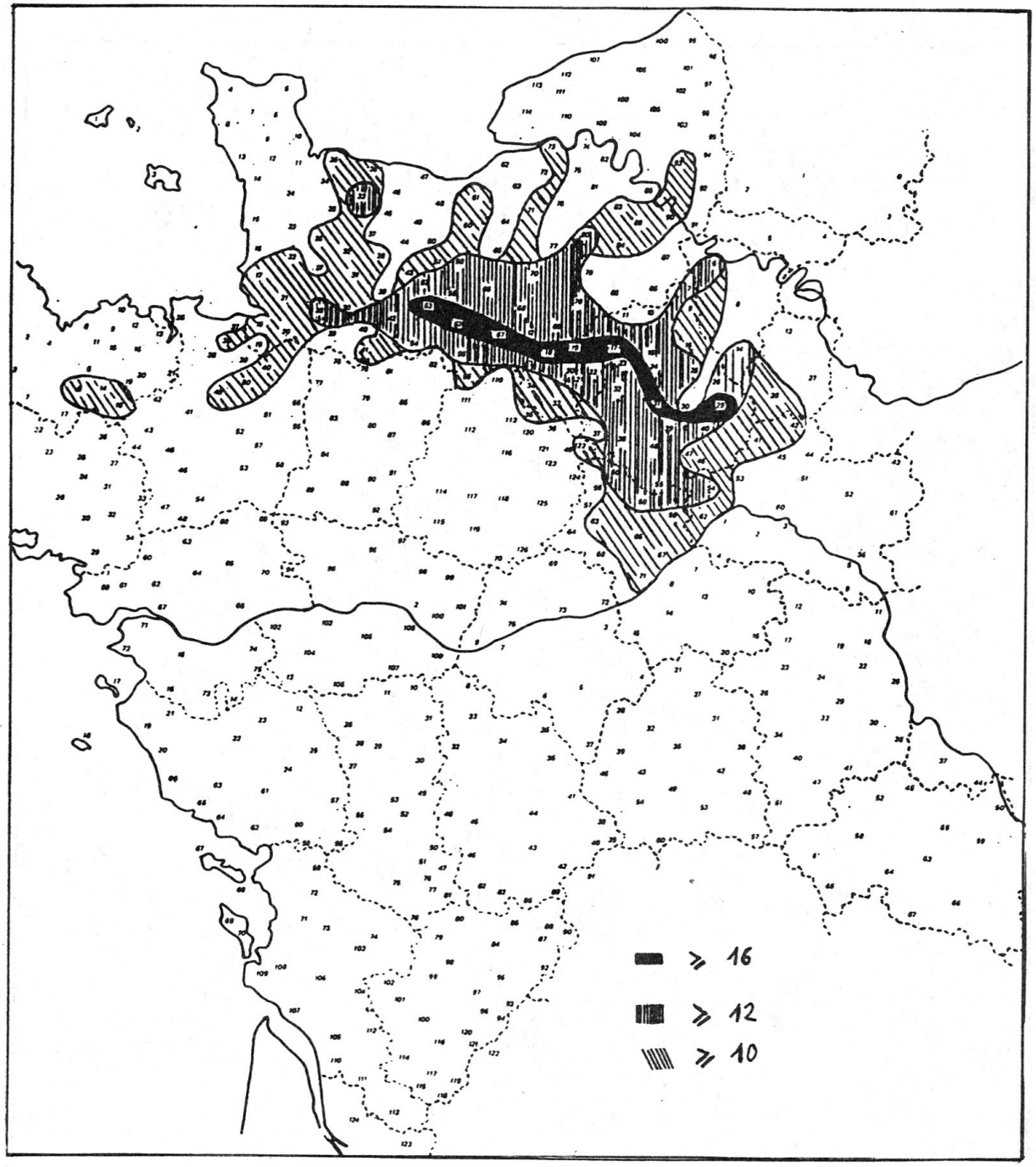

Carte 2

Carte cumulative des types lexicaux québécois présents dans l'ALEC

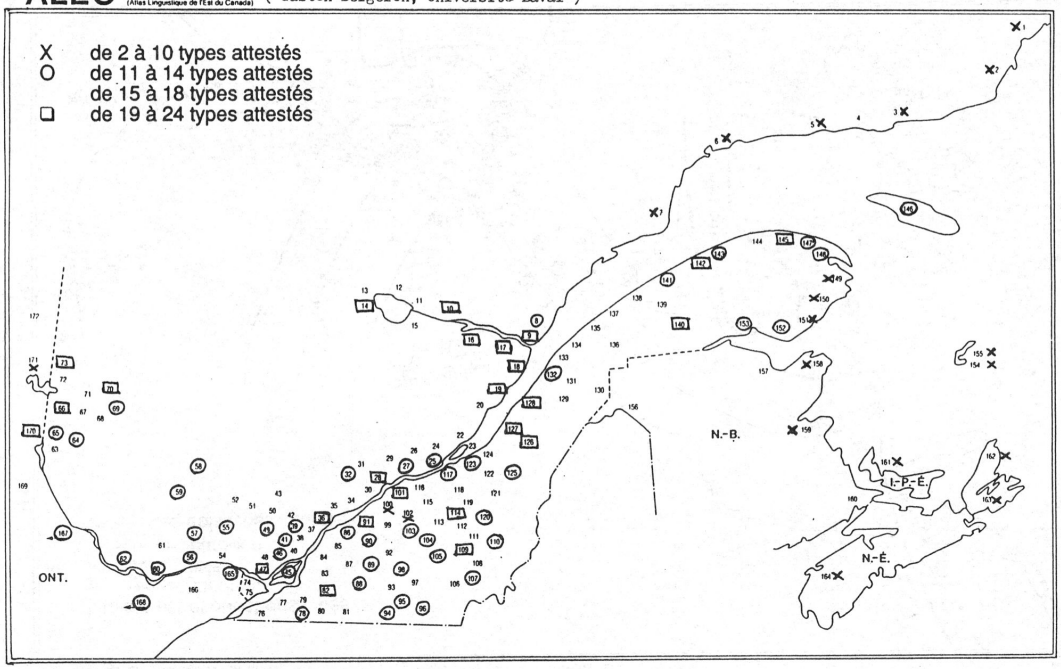

Carte 3

Aires de trois types lexicaux du québécois de l'Est

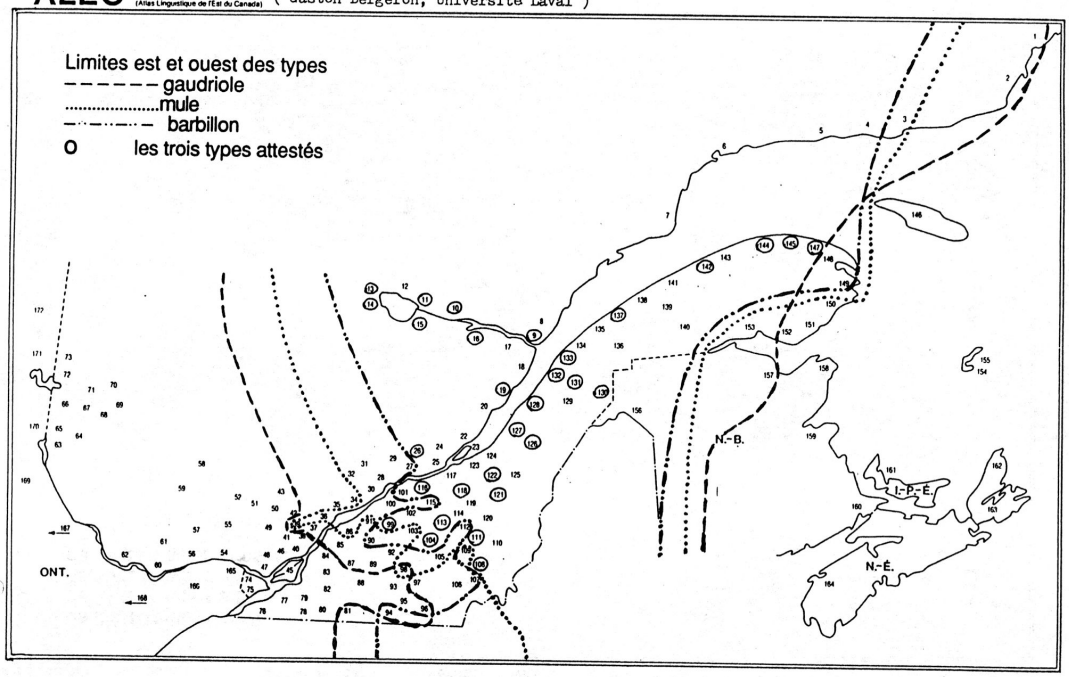

Carte 4